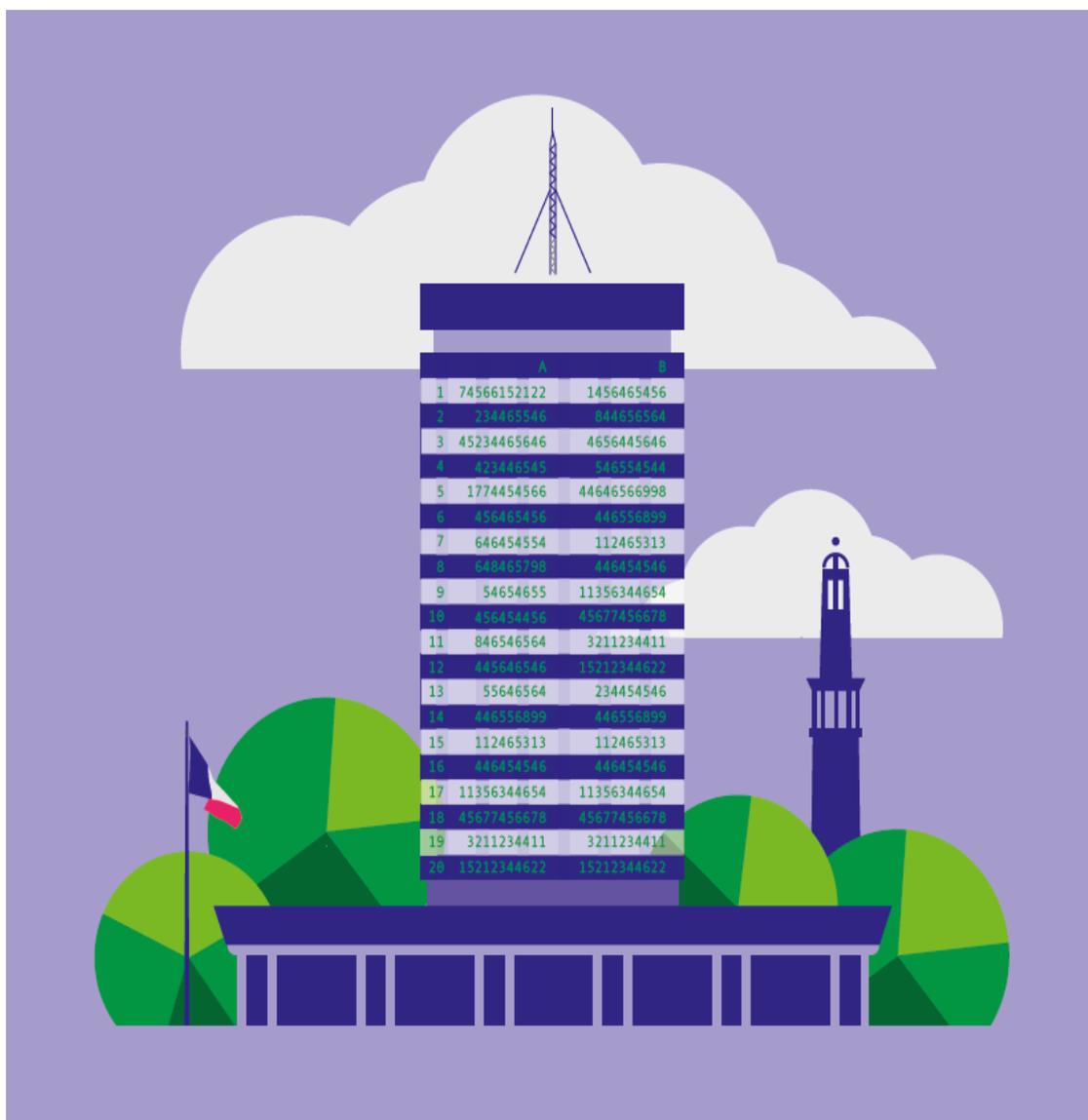


# Compte administratif 2018

Document d'analyse (doc.0)



## Table des matières

<b>Note méthodologique</b> .....	<b>8</b>
<b>Grands équilibres</b> .....	<b>10</b>
<b>1. Budget de fonctionnement</b> .....	<b>11</b>
Recettes de gestion courante.....	12
Fiscalité .....	12
Compensations.....	14
Dotations de l'État.....	15
Dotations de la Métropole .....	16
Autres recettes de gestion courante .....	17
Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions .....	21
Dépenses de gestion courante .....	22
Dépenses de personnel .....	22
Soutien à la vie associative et au CCAS .....	25
Charges à caractère général.....	26
Autres dépenses .....	29
Dépenses exceptionnelles et provisions .....	30
<b>2. Épargnes</b> .....	<b>31</b>
Épargne de gestion courante .....	32
Résultat exceptionnel.....	33
Épargne de gestion.....	33
Épargne brute.....	34
Épargne nette.....	34
<b>3. Budget d'investissement</b> .....	<b>35</b>
Recettes d'investissement.....	36
Ressources propres d'investissement .....	36
Emprunt.....	37
Autres ressources d'investissement.....	38
Opérations pour compte de tiers .....	38
Dépenses d'investissement.....	39
Travaux et études .....	40
Avances versées pour la réalisation des ZAC .....	41
Subventions d'équipements .....	41
Principales réalisations 2018.....	42
Participations .....	43
Opérations pour compte de tiers .....	43
Autres dépenses d'investissement.....	43
Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP).....	44
Remboursement de la dette.....	45

<b>4. Résultat de clôture .....</b>	<b>46</b>
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>48</b>
ANNEXE 1 : ratios réglementaires .....	49
Données de référence.....	50
ANNEXE 2 : compte de gestion.....	50
Bilan passif.....	50
Bilan actif .....	51
Compte de résultat.....	52
ANNEXE 3 : budgets annexes et régie .....	53
Budget Annexe Self Clemenceau .....	53
Budget Annexe Cuisine Centrale .....	53
Budget Annexe Activités Économiques.....	54
Budget Annexe Locaux Culturels .....	54
Budget Annexe Mistral – Eaux Claires .....	54
Budget Annexe Teisseire – Jeux Olympiques .....	54
Régie Lumière.....	54
Résultat de clôture des budgets annexes .....	55
Résultat de clôture consolidé.....	55
Résultat de clôture régie lumière.....	56
ANNEXE 4 : Eléments relatifs à la dette .....	57
Structure de la dette après swaps (M€).....	57
Classification des risques des emprunts.....	57
Profil d’extinction de la dette .....	58
Capacité de désendettement.....	58
Répartition par prêteurs.....	59
ANNEXE 5 : Détails « autres ».....	60
Détail « autres » recettes de gestion courantes .....	60
Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses.....	60
Détail « autres » charges à caractère général.....	61
ANNEXE 6 : Acronymes.....	62

# Introduction

## Dispositif de contractualisation mis en place par l'Etat

2018 est la première année depuis 2014 où les dotations de l'Etat n'ont pas été diminuées. Pour autant, ce mandat présidentiel continue de maintenir une contrainte budgétaire forte à l'encontre des collectivités territoriales. L'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,2% par an inflation comprise et à périmètre constant prévu par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 se veut une alternative à la baisse unilatérale des dotations mais prévoit néanmoins la réalisation par les collectivités territoriales de 13 Mds d'économies sur leurs dépenses de fonctionnement d'ici 2022. En cas de non-respect de cet objectif, les budgets des plus grosses collectivités ciblées par le dispositif se verront ponctionnés par l'Etat.

L'importance des retraitements comptables à opérer compte tenu des évolutions de périmètres budgétaires entre 2017 et 2018 (changement de modalités de remboursement des services communs à la Métropole, mise en place du contrat de quasi-régie par lequel la Ville assure l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments à usage du CCAS) a conduit la Ville à accepter de s'inscrire dans le dispositif de contractualisation permettant ainsi un dialogue avec la Préfecture.

## Maitrise des dépenses et stabilisation de la situation financière de la Ville

Compte tenu des efforts passés supérieurs à ceux des communes, la ville de Grenoble a obtenu une majoration de 0,07%, ce qui a porté son objectif de limitation de la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 1,27% par an entre 2018 et 2020. Du fait de sa gestion maîtrisée des dépenses, la Ville a tenu cet objectif, les dépenses réelles de fonctionnement ayant diminué de 0,67% entre 2017 et 2018 en tenant compte des retraitements. Par ailleurs, la Ville a réduit son besoin de financement de 2,26 M€ entre 2017 et 2018 en raison du remboursement anticipé de deux emprunts, remplissant par là même le deuxième objectif du contrat, bien que celui-ci soit non contraignant.

La poursuite du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux élaboré en 2016 pour stabiliser la situation financière de la Ville, couplée à une hausse des recettes de gestion courante (notamment fiscales du fait de l'évolution des bases) a conduit à améliorer la situation financière de la Ville comme en témoigne le niveau d'épargne brute à 27,51 M€ (l'épargne de gestion courante est de 37 M€). La diminution du recours à l'emprunt et le remboursement anticipé de capital ont conduit à réduire l'encours de dette entre 2017 et 2018. De ce fait, la capacité de désendettement passe sous la barre des 10 ans (9,34 années), soit un ratio bien inférieur aux 12 années prévues par le dispositif de contractualisation pour le bloc communal.

## Priorités de l'année 2018

**L'une des priorités essentielles de notre municipalité restant l'éducation**, l'année 2018 a vu la poursuite du plan Ecoles, avec notamment l'ouverture de l'école Simone Lagrange, le lancement des travaux de la nouvelle école « Hoche », de l'extension de l'école Buffon et de la réhabilitation thermique des 3 écoles Ampère, Elisée Chatin et Painlevé. Une évaluation du périscolaire a été réalisée (enquêtes, conférences et rencontres) et s'est prolongée dans une démarche d'amélioration continue de ces temps, en dialogue avec les enfants et les familles. Un état des lieux des cours d'écoles a été réalisé afin de lancer une démarche pilote de transformation d'une cour d'école, en articulant égalité filles-garçons, végétalisation et participation des enfants. En accord avec la communauté éducative,

l'école Clémenceau a été retenue pour concrétiser ce projet. La Ville a également déposé un dossier de candidature au titre de « Ville amie des enfants » (obtenu en 2019).

Le plan crèches porté avec le CCAS s'est intensifié avec la livraison de la crèche Mille Pattes et de la crèche des Loupiots réhabilitées et agrandies, et l'avancée des travaux de la crèche Anthoard et de la crèche Châtelet.

Du côté de la jeunesse, 2018 a vu l'ouverture du Transfo et la préparation des nouveaux chantiers jeunes qui démarreront à l'été 2019.

**Dans le domaine culturel**, l'année 2018 a été également marquée par une fréquentation record des expositions « De Delacroix à Gauguin », « Servir les Dieux d'Égypte », ainsi que du « hors les murs » au Village Olympique.

Du côté des bibliothèques, des études ont été réalisées en vue de l'adoption du plan lecture et la convention de gestion sur la numothèque métropolitaine a été adoptée en fin d'année 2018 afin d'étendre ce service à l'échelle métropolitaine. La bibliothèque Alliance a réouvert en avril après des travaux de réaménagement renforçant sa dimension de lieu de vie et son ouverture sur le parc. Un espace « lecture, art et jeunesse » a également été créé au sein de la bibliothèque du musée, l'ouvrant à une fréquentation par les publics jeunes en lien avec les actions de médiation et de sensibilisation portées par le musée et la bibliothèque municipale. Les études préalables au réaménagement du rez de chaussée de la bibliothèque d'étude et du patrimoine ont été menées.

Le conservatoire a organisé ses premières portes ouvertes et tiré un bilan (très positif) de la première année de mise en place du dispositif (unique en France) de bourses lancé à la rentrée 2017.

La Ville a mis à disposition plusieurs murs pour la réalisation de fresques et installé dans le parc Hoche l'œuvre « L'enfant de Tchernobyl » offerte par l'artiste Jean-Marc Rochette. Elle a également lancé les démarches de mise à disposition du bâtiment de la Clé de sol, du Théâtre Sainte-Marie d'En Bas et du sous-sol du Palais de l'université à des porteurs de projets culturels.

La démarche de concertation permanente entamée avec les acteurs culturels subventionnés s'est poursuivie afin d'évaluer au long cours et d'amender les dispositifs d'accompagnement de la vie culturelle grenobloise. De la même manière qu'en 2017, le document Grenoble culture[s] ainsi modifié a été délibéré en Conseil municipal.

**Du côté des sports**, l'année 2018 s'est traduite par des bons résultats pour les clubs professionnels. Les critères de subvention ont également évolué pour accompagner les clubs et les sportifs de haut niveau. Dans la continuité de son soutien au sport féminin, la Ville a organisé la semaine du sport féminin en septembre 2018. A noter également les travaux du centre sportif Jean-Philippe Motte et la réfection du sol et du chauffage de la halle Clémenceau sans oublier la livraison du terrain de basket et du skate-park du square Silvestri.

En ce qui concerne les relations internationales, 2018 marque le lancement des travaux de l'espace ouvert au public du Pôle de solidarité internationale (ouverture en mai 2019). De premières actions collectives en matière d'éducation à la solidarité internationale à destination des collégiens et lycées grenoblois ont été menées. Dépositaire d'une longue tradition d'accueil, la Ville a adhéré à l'Association des Villes et Territoires Accueillants. Ce réseau, qui rassemble des collectivités promouvant l'hospitalité, source de politiques inclusives et émancipatrices, souhaite montrer que des solutions dignes sont possibles et adaptées à chaque situation locale, en fonction des particularismes des territoires. A noter également un cycle de manifestations internationales à forte retombées comme le Mois de l'Allemagne à Grenoble en janvier 2018, la Saison roumaine à Grenoble à partir de décembre 2018, mais surtout une édition exceptionnelle de Divercities en juillet 2018 et de Grenoble vit l'Europe en mai 2018.

En outre, 2018 aura été une année riche en termes d'événements, marquée notamment par la célébration du 50<sup>ème</sup> anniversaire des Jeux Olympiques d'Hiver de 1968. Cet événement programmé tout au long de l'année 2018 a fait l'objet de moments forts particulièrement sur le mois de février avec l'installation d'une patinoire au palais des sports ouverte au public en accès gratuit, la célébration

des Schools Winter Games, plusieurs expositions et l'évènement « Grenoble rallume la flamme » le 6 février, le gala international de patinage ou encore l'accueil des sportifs français de retour des JO de Pyeong Chang. Au final on dénombre plus de 100 000 participants aux différents temps forts et animations. Citons également la retransmission de la finale de la coupe du monde de football le 15 juillet organisée à l'anneau de vitesse rassemblant plus de 20 000 personnes, les festivités du 14 juillet où plus de 50 000 personnes ont assisté au feu d'artifice ou encore les thés dansants à destination des Aînés avec cette année une soirée supplémentaire proposée le samedi.

**Du côté de la Ville solidaire et citoyenne**, une équipe juridique mobile sur le droit au logement et à l'hébergement a été mise en place afin de lutter contre le non-recours et de faciliter l'accès aux droits. Après un bilan partagé des conseils citoyens indépendants trois ateliers des ateliers citoyens de projet ont également été lancés après un bilan partagé des conseils citoyens indépendants concernant la cohabitation piétons/vélos, la revitalisation des commerces de proximité et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. 2018 marque également la 4<sup>ème</sup> édition du budget participatif avec de nombreux projets en cours de réalisation tels qu' « un pas vers l'eau », « une promenade pour les Grenoblois », « le Lieu » ou encore « des jardins partagés sur le toit ».

Par ailleurs, suite au Plan Municipal de santé 2016-2020, un nouveau Contrat Local de santé (CLS) a été adopté en juillet 2018 en vue d'élargir le plan municipal de santé à d'autres institutions et structures présentes dans le plan municipal de santé et de passer ainsi d'une stratégie municipale de santé à une stratégie locale de santé. Le CLS 2018-2023 « *Agir ensemble pour réduire les inégalités sociales, environnementales et territoriales de santé* » a été signé avec 11 partenaires<sup>1</sup> et se compose de fiches actions par cycle de 1 à 2 années. Parmi les 33 actions prévues du cycle en cours, citons le renforcement des messages d'information et de prévention en matière de qualité de l'air extérieur, la dispositif de médiateurs pairs en santé, la parcours éducatif de santé des enfants et le réseau de prévention des risques et de réduction des dommages liés aux conduites addictives des jeunes.

2018 a été également marquée par l'organisation du **1<sup>er</sup> forum des associations** organisé le 22 septembre dernier au Palais des sports. Ce nouvel évènement dans le paysage grenoblois vise à mieux faire connaître l'offre associative, à réaffirmer l'attachement de la Ville au tissu associatif et à mettre en lumière la vitalité des associations grenobloises. Plus de 150 associations ont répondu présentes.

Par ailleurs, un nouveau format d'accueil des publics a vu le jour à l'hôtel de Ville avec l'installation d'une équipe multicanale et la mise en place d'un accueil généraliste de premier niveau en charge de recueillir les demandes de l'utilisateur, de les enregistrer et d'apporter un premier niveau de réponse et de délivrer des prestations courtes. Un accueil du public sourd et malentendant a également été mis en place. Les rendez-vous ont été généralisés pour les cartes d'identité, les attestations d'accueil et les PACS.

Enfin, concernant le renouvellement urbain, 447 millions d'euros seront mobilisés par plusieurs partenaires pour les dix prochaines années sur trois sites : les Villeneuves (Grenoble et Echirolles), Mistral (Grenoble) et Renaudie-Champberton (Saint-Martin-d'Hères) dans le cadre du NPNRU.

**Concernant la Ville durable**, 2018 aura été marquée par la mise en place de la réforme nationale de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, qui consiste à remplacer l'amende pour défaut de paiement du stationnement en un forfait de post stationnement prenant la forme d'une redevance d'occupation du domaine public. Par ailleurs, la structuration du contrôle réglementaire a permis de diminuer significativement le nombre d'observations et d'augmenter le nombre d'attestations produites.

Plusieurs jardins partagés ont également été réalisés (verger Jean Perrot, parc des Champs Elysées, parc du 8 mai 1945...), le plan 5000 arbres sur le mandat a été poursuivi.

---

<sup>1</sup> Etat, ARS, Ville, CCAS, Département, Métropole, Education nationale, Assurance maladie, CHAI, CHU, Université

Les chantiers d'apaisement et de requalification des espaces publics ont été lancés ou achevés (place Grenette, Avenue Felix Viallet, Boulevard Lyautey et Agutte-Sembat, Passerelle Saint Laurent, ZAC Presqu'île) et les études se sont poursuivies sur de nombreux secteurs de projets (Abbaye, piétonisation du cœur de Ville, Flaubert, Presqu'île, Chronovélos, Esplanade...).

Des actions fortes en matière de propreté urbaine ont été réalisées telles que la mise en place des tris sur les marchés en fin d'année avec la pose de bacs marrons, la distribution de 10 000 cendriers individuels et la mise à disposition de cendriers avec 23 commerçants ou encore le renouvellement des 200 corbeilles grises.

En 2018, l'optimisation de la flotte des véhicules de la Ville a été amorcée afin de répondre aux exigences de la zone à basses émissions. Tout ceci participe activement à la transition écologique et énergétique absolument nécessaire.

**Les directions ressources** ont également été mobilisées par différents chantiers comme la finalisation de la dématérialisation de la chaîne comptable avec l'entrée en vigueur de la dématérialisation des recettes en avril. 2018, c'est aussi la possibilité offerte aux usagers et aux agents de la Ville de payer en CAIRN dans certaines régies de recettes de la Ville (musée, bibliothèque Teisseire-Malherbe et Alliance, self Clémenceau) et lors d'événements organisés par la Ville comme lors des rencontres du cinéma de montagne Fortes du succès 2017, les assises de la commande publique ont également été reconduites. Enfin, l'année 2018 a également été marquée par le lancement du projet des logiciels libres, le déploiement du télétravail et la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo.

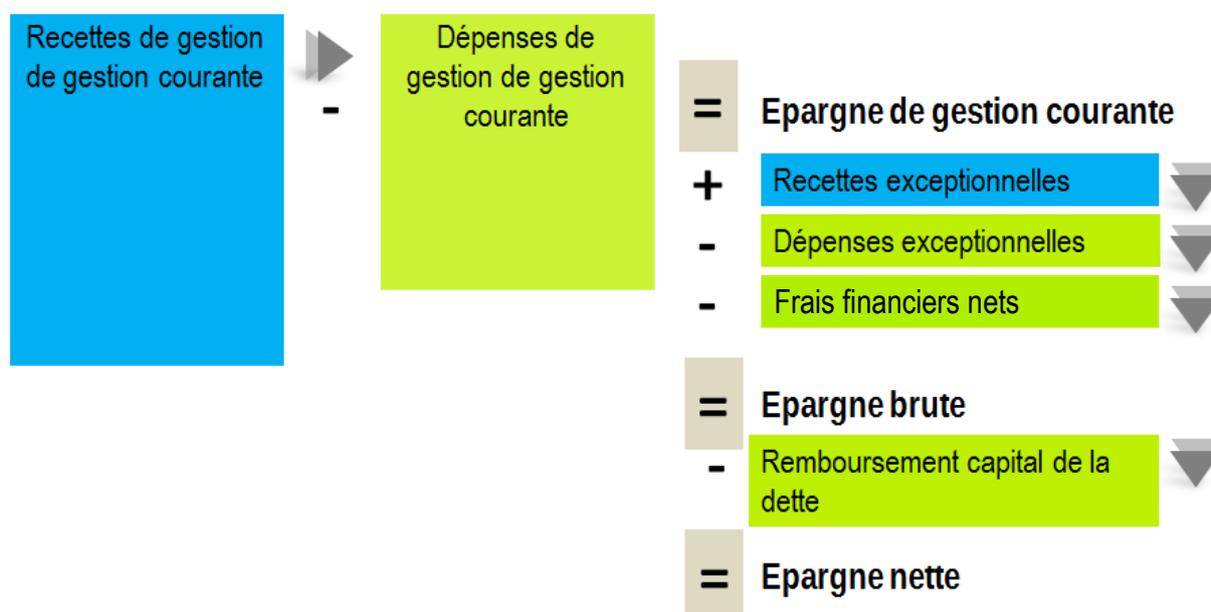
# Note méthodologique

## Présentation des grands équilibres

Les données des grands équilibres présentées dans le tableau ci-après reprennent la méthodologie de calcul et de présentation mise en œuvre depuis la présentation du Compte Administratif 2015. Cette présentation avait été modifiée pour correspondre aux définitions de l'instruction budgétaire et comptable M14 et ainsi permettre la réconciliation entre ce document et la maquette budgétaire remise en Préfecture.

Ainsi l'épargne de gestion résulte de l'addition de deux soldes :

- l'un faisant apparaître l'épargne de gestion courante résultant de la différence entre les dépenses de gestion courante (dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses exceptionnelles, dépenses financières et provisions) et les recettes de gestion courante (recettes réelles de fonctionnement hors recettes exceptionnelles, produits financiers et reprise de provision),
- l'autre faisant apparaître les soldes exceptionnels = (Dépenses exceptionnelles + dépenses financières non liées à la dette + provisions) - (Recettes exceptionnelles + produits financiers non liés à la dette + reprise des provisions).



## Evolution de périmètre des champs de compétences

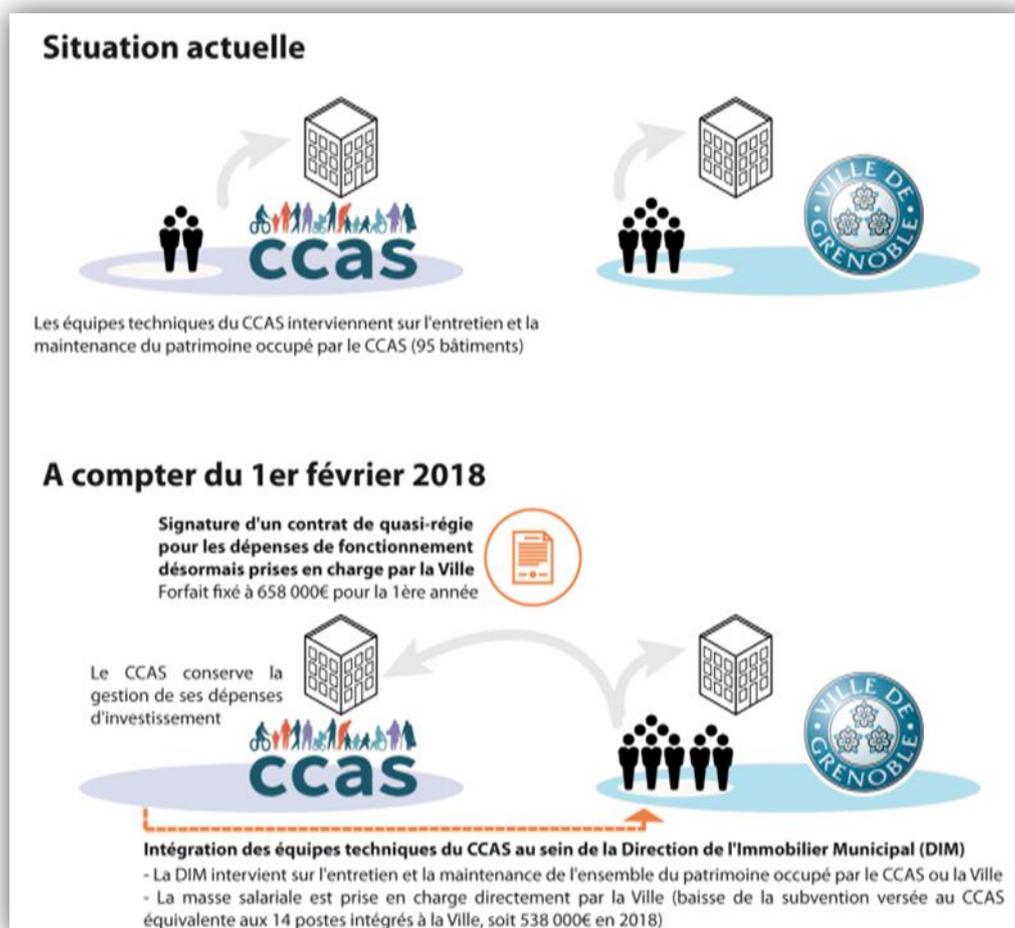
Les évolutions relatives aux champs de compétences sont liées à la Métropole et au CCAS

- **Métropole**

La compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » a été transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la Métropole et évaluée lors de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 novembre 2017.

- **CCAS**

L'année 2018 a vu le rapprochement des équipes techniques du CCAS en charge de l'entretien, de la maintenance et des réparations des bâtiments à l'usage du CCAS. Ce rapprochement des services entre la Ville et le CCAS a pour but d'une part d'améliorer le service rendu à l'ensemble des utilisateurs et établissements du patrimoine Ville et CCAS et d'autre part de construire des réponses communes aux enjeux partagés entre la Ville et le CCAS (transition écologique, optimisation du patrimoine, amélioration de la sécurité, respect des normes de qualité...). Les impacts du contrat de quasi-régie conclu entre la Ville et le CCAS et l'intégration des 14 postes à la Ville sont neutres. En effet, les nouvelles dépenses de fonctionnement supportées par la Ville dans le cadre du contrat de quasi-régie sont refacturées au CCAS. L'intégration des 14 postes est quant à elle compensée par une réduction de la subvention du CCAS du même montant. Pour rappel, en 2016, 112 agents du CCAS avaient été transférés à la Ville dans le cadre du service commun de la direction de l'action territoriale. La compétence relative à l'animation sociale territoriale avait été ensuite transférée à la Ville au 1<sup>er</sup> janvier 2017.



- **Changement des règles comptables**

- Dépénalisation du stationnement : le compte administratif 2018 n'enregistre qu'une partie du remboursement par la Métropole des frais de mise en œuvre de la réforme, correspondant aux frais directement liés à cette réforme (0,2 M€). Les deux collectivités travaillent actuellement sur la répartition des coûts mixtes.
- Modification des modalités de facturation des services communs : jusqu'en 2017, le remboursement des services communs par la Ville était effectué par prélèvement sur l'attribution de compensation versée par la Métropole. A partir de 2018, ce remboursement se fait sous forme de refacturation directe et constitue donc une charge pour la Ville de Grenoble. Cela se traduit en 2018 par une augmentation de l'attribution de compensation versée par la Métropole et par une hausse des dépenses de fonctionnement (charges de personnel et charges à caractère général).

# Grands équilibres

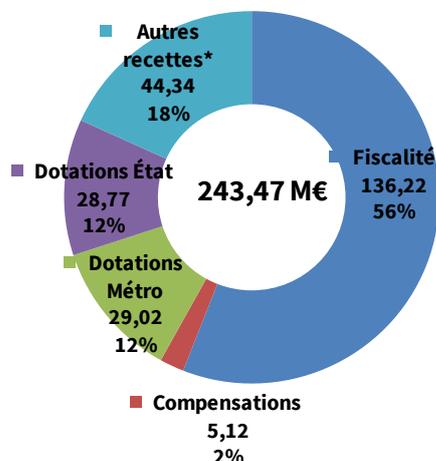
En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement (en M€)</b>			
Fiscalité (3 taxes)	135,37	136,22	138,30
Compensations	4,37	5,12	5,29
Dotations Métro (AC, DSC)	33,70	29,02	35,34
Dotations État (DGF, DSU, DNP, DUCSTP)	31,49	28,77	28,55
Autres recettes (DMTO, péréquation, redevances, autres produits de gestion)	46,79	44,34	45,06
<b>Total recettes de gestion courante (1)</b>	<b>251,71</b>	<b>243,47</b>	<b>252,55</b>
Produits financiers	2,59	2,24	2,44
<i>dont recettes liées à la dette</i>	<i>0,71</i>	<i>0,60</i>	<i>0,55</i>
Produits exceptionnels	5,95	3,76	36,48
<i>dont cessions et sommes à retraiter (eau de Grenoble)</i>	<i>0,88</i>	<i>1,11</i>	<i>35,11</i>
Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,95	3,00
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>260,25</b>	<b>250,42</b>	<b>294,47</b>
<b>Dépenses de fonctionnement (en M€)</b>			
Frais de personnel	128,39	127,06	132,86
Subventions CCAS	25,34	19,99	18,86
Autres subventions	23,46	19,35	17,35
Charges générales (chap. 011)	40,08	41,66	44,93
Autres dépenses : atténuation de produits, frais de fonction <sup>mt</sup> des groupes d'élus	1,69	1,90	1,81
<b>Total dépenses de gestion courante (2)</b>	<b>218,97</b>	<b>209,96</b>	<b>215,81</b>
-TIR	-0,31	-0,11	-0,25
<b>Total dépenses de gestion TIR déduits</b>	<b>218,66</b>	<b>209,85</b>	<b>215,55</b>
Charge financière (frais financiers bruts) (5)	7,54	7,15	7,11
Charges exceptionnelles	6,65	6,28	8,59
Dotations et provisions semi budgétaires	1,40	0,20	0,49
<b>Dépenses réelles de fonctionnement TIR non déduits</b>	<b>234,55</b>	<b>223,60</b>	<b>231,99</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes d'investissement (en M€)</b>			
Ressources propres d'investissement	8,01	7,59	5,99
Emprunts nouveaux	26,37	25,00	20,00
Autres ressources d'investissement	6,40	4,45	13,70
Opérations pour compte de tiers	0,35	0,21	0,15
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>41,13</b>	<b>37,25</b>	<b>39,85</b>
Affectation en réserves (1068)	5,37	12,80	18,98
Recettes financières (16441+16451+16449+166+165)	18,58	4,72	0,00
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>65,08</b>	<b>54,77</b>	<b>58,83</b>
<b>Dépenses d'investissement (en M€)</b>			
Travaux et études (20+21+23 dont partie du 238)	28,03	30,32	38,27
Opérations pour compte de tiers	0,35	0,25	0,23
Avances versées aux SEM d'aménagement pour les ZAC (partie 238+2764)	6,62	4,08	4,89
Subventions d'équipement	5,03	7,20	9,88
Participations et créances rattachées	1,09	0,55	1,24
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>41,12</b>	<b>42,40</b>	<b>54,52</b>
<i>Travaux d'investissement en régie (TIR)</i>	<i>0,31</i>	<i>0,11</i>	<i>0,25</i>
<b>Total dépenses d'investissement dont TIR</b>	<b>41,43</b>	<b>42,52</b>	<b>54,77</b>
Remboursement emprunt (6)	27,72	22,72	24,73
Dépenses financières (165+166+16449+16451)	18,58	4,72	0,00
Autres dépenses (dotations, subventions, autres immobilisations financières)	0,09	2,53	24,66
<b>Dépenses réelles d'investissement (hors reports et TIR non intégrés)</b>	<b>87,51</b>	<b>72,38</b>	<b>103,91</b>
<b>Épargne de gestion courante (TIR déduits)</b>	<b>31,76</b>	<b>32,91</b>	<b>37,00</b>
<b>Épargne de gestion</b>	<b>30,21</b>	<b>31,39</b>	<b>33,73</b>
<b>Épargne nette</b>	<b>-1,06</b>	<b>5,15</b>	<b>5,25</b>

# 1. Budget de fonctionnement

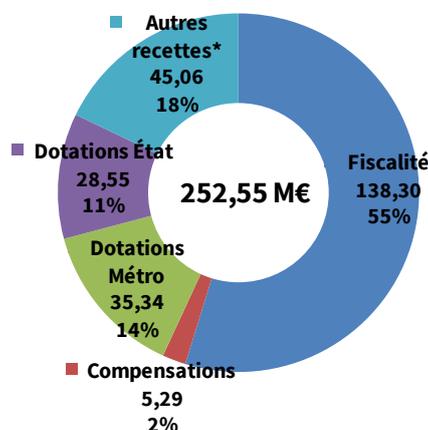


# Recettes de gestion courante

## CA 2017



## CA 2018



Les recettes de gestion courante progressent de 9,08 M€ par rapport au CA 2017. Cette hausse de 3,7 % s'explique principalement par le changement des modalités de remboursement des services communs à la Métropole. En effet, jusqu'en 2017, la totalité des remboursements par la Ville des frais liés aux services communs s'opérait sous forme de réfaction sur l'attribution de compensation versée par la Métropole. En 2018, la quasi-totalité de ces remboursements a été effectuée par refacturation pour un montant de 6,6 M€. A périmètre constant, les recettes augmentent de 2,48 M€ entre 2017 et 2018 (soit une croissance de 1,9%), dont 2,1 M€ sont liées à la hausse des recettes de fiscalité.

\*Cf. détail "Autres recettes de gestion courantes"

## Fiscalité

Pour rappel, les taux de fiscalité de la ville de Grenoble sont inchangés depuis 2009 :

- 21,52% pour la Taxe d'habitation
- 36,73% pour le Foncier Bâti
- 84,42% pour le Foncier Non Bâti

En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Taxe d'habitation (dont rôles complémentaires)	49,25	49,45	49,51
Taxe sur le foncier bâti (dont rôles complémentaires)	84,72	85,40	87,48
Taxe sur le foncier non bâti	0,24	0,27	0,37
<b>SOUS TOTAL fiscalité hors rôles supp.</b>	<b>134,21</b>	<b>135,12</b>	<b>137,36</b>
Rôles supplémentaires *	1,16	1,10	0,95
<b>TOTAL FISCALITÉ dont rôles supp.</b>	<b>135,37</b>	<b>136,22</b>	<b>138,30</b>

\*Les rôles complémentaires sont des rôles corrigés de l'exercice en cours et qui peuvent donc être intégrés aux rôles généraux. Les rôles supplémentaires correspondent quant à eux à des ajustements faisant référence à des exercices antérieurs et présentent un caractère ponctuel ; ils ne peuvent pas être intégrés aux rôles généraux de l'exercice.

En 2018, le produit fiscal, hors rôles supplémentaires est de 137,36 M€, en évolution de +1,66 % (contre +0,68 % en 2017 et +0,31 % en 2016).

Si l'on intègre à cette évolution les rôles supplémentaires, l'exercice 2018 enregistre une augmentation du produit fiscal de 2,1 M€ d'euros, soit une hausse de + 1,53 % (+0,63 % en 2017 et +0,35 % en 2016). Les rôles supplémentaires restent dynamiques et sont encore cette année d'un niveau élevé, se montant à 0,95 M€ (1,10 M€ en 2017, 1,16 M€ en 2016).

La progression du produit fiscal en 2018 résulte de l'évolution des bases, qui se compose de deux variables :

- une évolution nominale qui correspond à la revalorisation des bases dont le taux est voté chaque année en Loi de Finances. Cette revalorisation a été fixée pour l'année 2018 à 1,2%, soit un produit supplémentaire de +1,6 M€, alors qu'elle n'était que de +0,4 % en 2017. Depuis 2017, cette revalorisation correspond au taux d'inflation réel glissant constaté au mois de novembre de l'année N-1, et non plus au taux prévisionnel de l'inflation. Cette année, la revalorisation s'applique aussi bien sur les locaux d'habitations que les locaux professionnels.
- la variation physique des bases qui est liée au dynamisme des constructions et démolitions sur le territoire. Cette variation prend également en compte les impacts des décisions législatives. En 2018, cette variation physique a représenté une évolution de + 0,17 %, soit + 0,4 M€ de produit se décomposant comme suit :

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Moyenne 2016-2018
Actualisation nationale	1,00%	0,40%	1,20%	0,87%
TH	-2,47%	-0,94%	-0,66%	-1,36%
TFB	0,66%	0,40%	0,97%	0,68%
TFNB	-51,86%	3,12%	32,70%	-5,35%

- La variation physique négative des bases de TH, soit – 0,4 M€ de produits, prend en compte les impacts du maintien du dispositif des exonérations « demi part des veuves » : les bases exonérées sont en augmentation, corrélativement les bases incluses dans le rôle général sont en diminution.
- La variation physique positive des bases de TFB, soit + 0,8 M€ de produits, provient principalement :
  - du dynamisme des bases des acteurs économiques, aussi bien pour les locaux professionnels que pour les établissements industriels.
  - de l'évolution des bases ménages, notamment du fait de la suppression de l'exonération de deux ans sur les nouvelles constructions de logement, votée par le conseil municipal en 2016. Ainsi, la taxe de foncier bâti est due dès la première année d'achèvement des travaux et plus deux ans après.

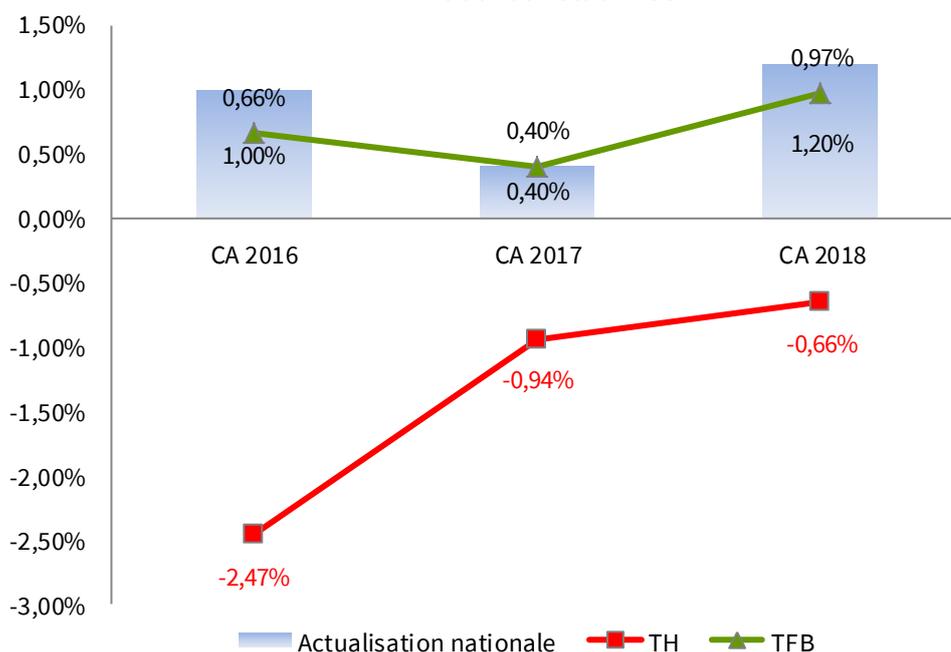
De plus, l'année 2018 a fait l'objet également de deux actualités fiscales majeures :

- La mise en place du dégrèvement de taxe d'habitation en faveur des résidences principales pour environ 80 % des contribuables (77 % des contribuables grenoblois) qui s'étalera sur trois années, de 2018 à 2020. En 2018, l'exonération était de 30 % de la cotisation TH pour les contribuables dont les revenus n'excédaient pas certains seuils (par exemple, le revenu fiscal de référence était de 27 000 euros pour une personne seule). Cette mesure n'a à ce jour pas d'impact sur les cotisations TH perçues par la Ville puisque l'Etat se substitue au contribuable.
- La mise en place de la taxe GEMAPI, qui est levée sur les cotisations TH, TFB et TFNB. Le produit fiscal perçu est attribué à Grenoble-Alpes Métropole, collectivité compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations depuis le 1er janvier 2018.

# Évolution des bases fiscales

(taxe d'habitation et taxe sur le foncier bâti)

Source: état 1288



## Compensations

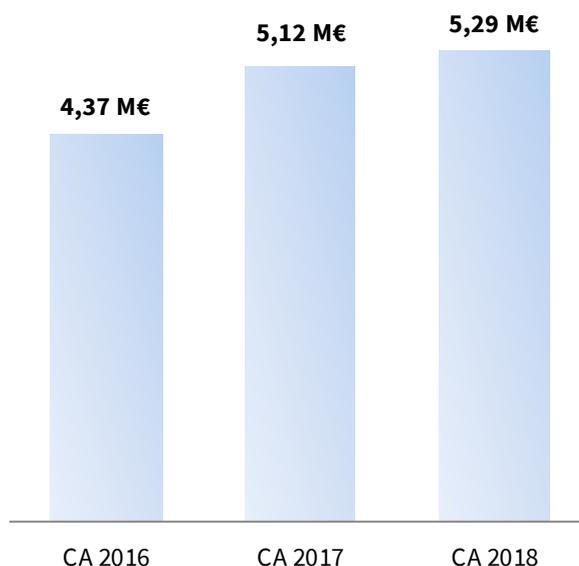
En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
TH condition modeste	3,15	4,23	4,39
TH dotation pour perte THLV	0,10	0,10	0,10
TFB condition modeste	0,14	0,06	0,06
TFB ZFU, baux à réhabilitation, QPV	0,57	0,60	0,60
TFB Immeubles longue durée	0,40	0,13	0,14
<b>TOTAL COMPENSATIONS</b>	<b>4,37 M€</b>	<b>5,12 M€</b>	<b>5,29 M€</b>
Variation d'une année sur l'autre	-10,0%	17,2%	3,5%

Pour mémoire, les compensations correspondent au « remboursement » par l'État des mesures d'exonération décidées par lui-même sur la fiscalité ménage, qui impactent la fiscalité des collectivités. Ces compensations ne correspondent plus à la perte de produit exonéré.

En effet, l'évolution des allocations compensatrices poursuit sa lente érosion : ces compensations sont impactées par le coefficient de minoration appliqué aux compensations voté en loi de finances et intégrées à l'enveloppe normée, à l'exception de la compensation TH condition modeste. Ainsi, en 2018, le coefficient de minoration est de -6,96 % pour la majorité des allocations compensatrices. Cela signifie que la collectivité ne perçoit que 6,96 % de l'allocation compensatrice qu'elle devrait théoriquement percevoir.

L'augmentation de la compensation TH « condition modeste » s'explique d'une part par le dynamisme des bases exonérées et d'autre part par le maintien de l'exonération des « personnes de condition modeste » de la taxe d'habitation. Par ailleurs, cette compensation est la seule à ne pas être intégrée dans l'enveloppe normée et à évoluer en fonction de la variation des bases de l'année N-1.

## Montant des compensations



## Dotations de l'État

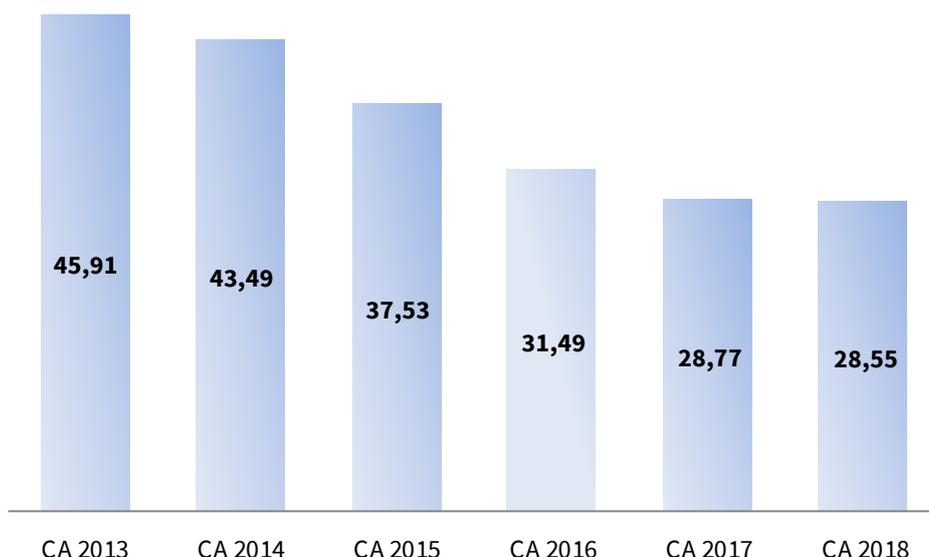
En millions d'euros	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Dotation forfaitaire	41,82	39,72	34,16	28,24	25,53	25,22
DSU	2,58	2,58	2,58	2,58	3,04	3,34
DUCSTP	1,50	1,18	0,78	0,66	0,21	0,00
<b>Total Dotations (en M€)</b>	<b>45,91</b>	<b>43,49</b>	<b>37,53</b>	<b>31,49</b>	<b>28,77</b>	<b>28,55</b>
Variation d'une année à l'autre	-1,7%	-5,3%	-13,7%	-16,1%	-8,6%	-0,8%

Après une baisse des dotations pour contribuer au redressement des finances publiques de 11Mds depuis 2014 (baisse de 17 M€ entre 2013 et 2017 pour la ville de Grenoble), le gouvernement attend une économie de 13 Mds € de la part des collectivités territoriales d'ici 2022. Pour ce faire, il a proposé aux 322 plus grosses collectivités de contractualiser pour limiter la progression de leurs dépenses réelles de fonctionnement à +1,2 % par an entre 2018 et 2020 à périmètre constant et inflation comprise. La contractualisation se veut une alternative à la baisse unilatérale des dotations opérée sous le précédent quinquennat, l'enveloppe globale de ces dernières étant maintenue (les collectivités qui ne respecteront pas l'objectif de limitation des dépenses de fonctionnement seront prélevées sur leurs recettes fiscales).

Ce maintien de l'enveloppe globale se traduit néanmoins pour la Ville de Grenoble par une légère baisse de la dotation forfaitaire à hauteur de 0,31 M€. En effet, l'enveloppe globale étant figée mais les dotations de péréquation (dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale) augmentant, l'écêtement de la dotation forfaitaire continue à s'appliquer pour financer ces dotations de péréquation. Cette diminution est compensée par la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) de +0,3 M€.

La DUCSTP a été supprimée par la Loi de Finances 2018, ce qui explique que globalement, les dotations de l'État diminuent de 0,8 % entre le CA 2017 et le CA 2018.

## Montant des dotations de l'État



### Dotations de la Métropole

En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Attribution de compensation	26,50	21,83	28,14
Dotation de solidarité communautaire	7,19	7,19	7,19
<b>Total</b>	<b>33,70</b>	<b>29,02</b>	<b>35,34</b>
Variation d'une année à l'autre	-9,4%	-13,9%	21,7%

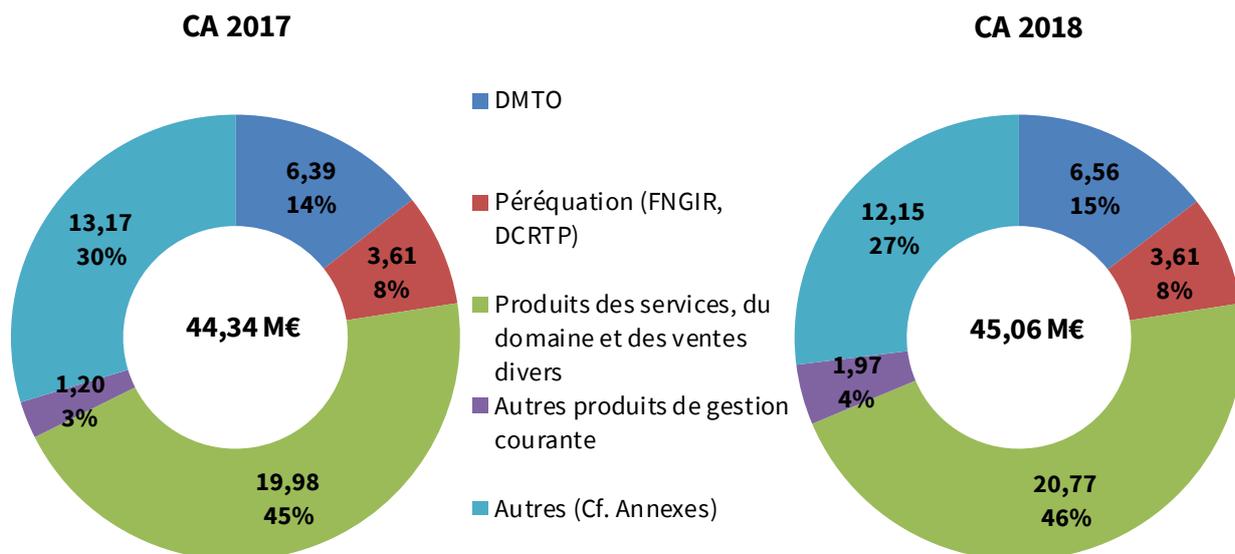
En 2018, l'attribution de compensation (AC) progresse de 6,31 M€, en raison essentiellement de la révision des modalités de remboursement des services communs. En effet, jusqu'en 2017, la Métropole prélevait sur l'AC le montant de la participation de la Ville de Grenoble au financement des services communs. A partir de 2018, ce financement se traduit par une refacturation, à l'exception du service commun « accompagnement vers l'emploi » du fait des exigences européennes en matière de justification de dépenses, et donc par une charge pour le budget de la Ville de Grenoble, pour un montant total de 6,6 M€. Si la méthode de comptabilisation n'avait pas été modifiée, l'AC 2018 de la Ville de Grenoble se serait donc élevée à 21,53 M€.

Outre ce changement de méthode de comptabilisation, l'AC 2018 a enregistré les évolutions suivantes suite aux décisions de la CLECT du 15 novembre 2018 :

- Ajustement du périmètre de voirie transférée, entraînant un prélèvement supplémentaire de 10 039 € au titre du parvis de la Gare
- Prise en compte du transfert des bornes électriques pour un montant de 367 904 €. Cette dernière décision donne lieu à des échanges entre les deux collectivités.

La dotation de solidarité communautaire reste quant à elle stable, à hauteur de 7,19 M€, les critères de répartition de cette dotation facultative étant figés depuis plusieurs années.

## Autres recettes de gestion courante



Rappel : les recettes de gestion courante n'intègrent pas les recettes exceptionnelles, ni les recettes financières.

Les recettes de gestion courante progressent de 0,72 M€. Cette évolution s'explique principalement par les variations suivantes :

- Une hausse des produits des services de 0,79 M€ liée notamment à la recette de 0,5 M€ en provenance du CCAS pour le remboursement des prestations réalisées par la Ville au titre de la convention de quasi-régie concernant l'entretien, la réparation et la maintenance des bâtiments à usage du CCAS.
- Une hausse des produits de gestion courante de 0,77 M€ liée à une augmentation des recettes de loyer suite à des régularisations et au remboursement des cautions par la CCIAG
- Une hausse des droits de mutation de 0,17 M€
- La baisse des subventions reçues pour 1 M€ notamment liée à des problématiques de rattachement sur l'année 2017

### Péréquation

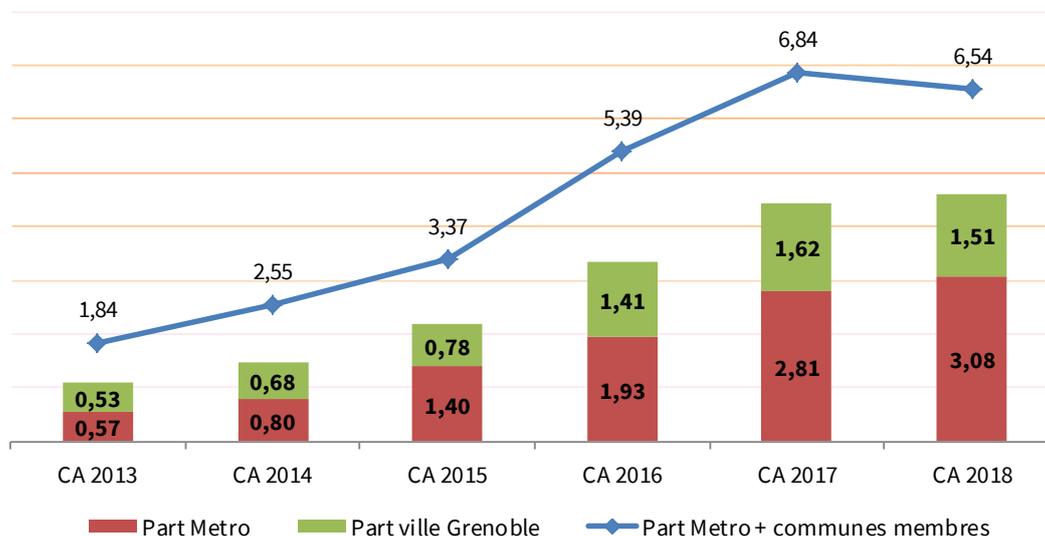
En millions d'euros		CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes	DCRTP	1,24	1,24	1,24
	FNGIR	2,36	2,36	2,36
TOTAL recettes		<b>3,61</b>	<b>3,61</b>	<b>3,61</b>
Prélèvement	FPIC	-1,41	-1,62	-1,51
	TOTAL	<b>2,20</b>	<b>1,99</b>	<b>2,10</b>
Variation d'une année à l'autre		-22,1%	-9,5%	5,3%

Pour disposer d'une vision consolidée des mesures de péréquation dont bénéficie la Ville, le tableau ci-dessus intègre en déduction le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC), le solde est ainsi porté à 2,10 M€ (3,61 M€ sans le FPIC). La légère diminution du FPIC explique la progression de ces dotations de péréquation.

Le FPIC assure une péréquation entre collectivités (communes et intercommunalités) sur la base de critères, principalement le potentiel financier, permettant de déterminer les collectivités bénéficiaires et contributrices. La Métropole, et par conséquent la ville de Grenoble, sont contributrices au FPIC avec le choix d'appliquer les principes « de droit commun » pour sa répartition. Le principe de ce fonds de péréquation horizontal prévoit à terme une indexation au niveau national sur la croissance des produits de la fiscalité locale.

Il convient de préciser que la DCRTP est intégrée, à partir de 2019, aux variables d'ajustement et devrait donc diminuer dans les années à venir. Or, seules les collectivités « perdantes » à l'issue de la réforme de la Taxe Professionnelle en 2010 percevant la DCRTP, la minoration de cette dotation aura un effet contre-péréquateur.

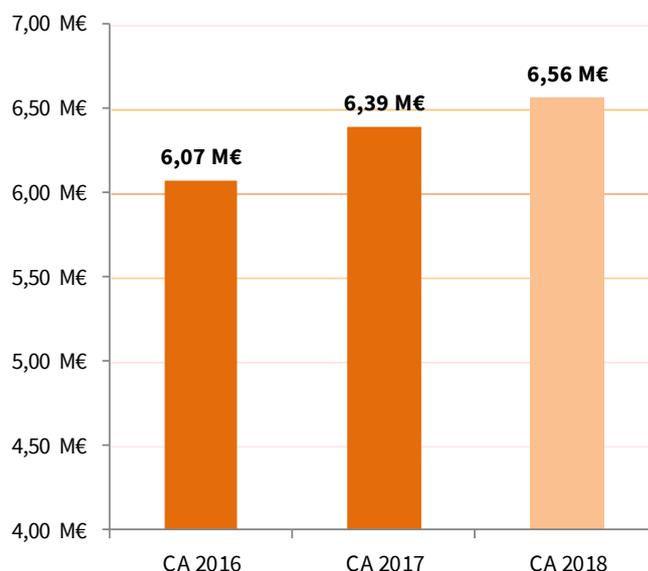
## Détail et évolution du FPIC (K€)



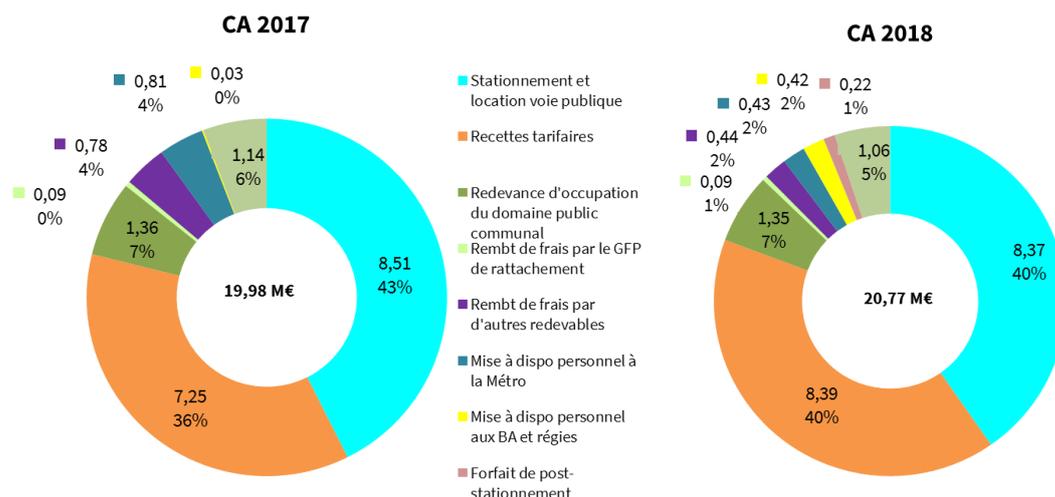
### DMTO (droits de mutation à titre onéreux)

La valeur moyenne pour la période 2010-2018 se situe à 5,81 M€ avec un pic à 6,56 M€ en 2018 et un creux à 5,01 M€ en 2014. Le produit des droits de mutation à titre onéreux est lié à la conjoncture du marché de l'immobilier (niveau de prix des biens et nombre de transactions). La progression de ces produits illustre le dynamisme et l'attractivité de la Ville de Grenoble.

### Évolution des droits de mutation



## Produits des services, du domaine et des ventes diverses



Les produits des services, du domaine et des ventes directes augmentent de 0,79 M€ entre le CA 2017 et 2018, notamment du fait de la hausse des recettes tarifaires.

### Recettes tarifaires

Comme énoncé précédemment, elles sont en nette progression par rapport au CA 2018, avec + 15,7 %, avec comme principale explication la recette nouvelle de 0,5 M€ correspondant à la prestation de quasi-régie rendue par la Ville pour le CCAS dans le cadre de l'entretien, de la maintenance et de la réparation de ses bâtiments.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Recettes tarifaires (M€)</b>	<b>6,36</b>	<b>7,25</b>	<b>8,39</b>
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	3,69	4,18	4,36
Redevances et droits des services à caractère culturel	1,65	1,76	2,10
Redevances et droits des services à caractère sportif	0,89	0,84	0,87
Autres prestations de services	0,11	0,34	0,89
Redevances des services à caractère social	0,00	0,11	0,16
Redevances et droits des services à caractère loisirs	0,01	0,01	0,01

### Redevances d'occupation du domaine public

Le produit des redevances d'occupation du domaine public est quasi-stable à 1,35 M€.

## Subventions reçues

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évolution 2017-2018
État	1,16	1,53	1,36	-10,7%
Région	0,03	0,02	0,06	157,2%
Département	1,04	2,06	1,46	-29,0%
Communauté d'agglomération	0,35	0,00	0,67	NS
Communauté Européenne	0,65	0,69	0,40	-41,1%
SMTC, CAF, Autres organismes	0,91	2,89	2,23	-22,9%
<b>TOTAL subventions reçues</b>	<b>4,12</b>	<b>7,19</b>	<b>6,19</b>	<b>-13,9%</b>

Ces recettes de fonctionnement sont en diminution d'1 M€ par rapport à 2017. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des recettes du Département en 2018 de 0,6 M€ du fait d'un rattachement 2016 qui n'avait pas été fait et qui conduit à percevoir en 2017 la recette de subvention du Musée d'un montant de 0,41 M€ pour l'année 2016 et 2017 augmentant ainsi facialement le montant en 2017 et du fait qu'une partie des subventions a été versée en investissement pour un montant de 0,13 M€. De même, un rattachement de 0,2 M€ de recettes de la CAF a été effectué à tort en 2017, ce qui a conduit à augmenter facialement le montant de 2017 et à diminuer celui de 2018, causant un écart de 0,4 M€ entre les deux années.

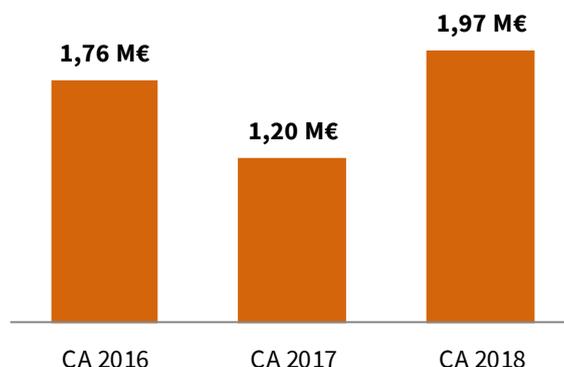
## Autres produits de gestion courante

Ces recettes comprennent les revenus des immeubles (loyers) et les produits divers de gestion courante. Elles sont imputées au chapitre 75 « autres produits de gestion courante ».

Elles sont en augmentation de près de 0,8 M€ entre 2017 et 2018. Cette hausse est liée d'une part à l'augmentation des recettes de loyer (+0,21 M€) correspondant à un rattrapage et à des régularisations des années précédentes et d'autre part à une recette exceptionnelle de 0,4 M€ € liée au remboursement des cautions versées par la Ville à la Compagnie de chauffage (CCIAG). En effet, jusqu'en 2018, lors de l'ouverture d'un contrat par la CCIAG, le nouvel abonné devait régler une « caution » représentant environ 20% de la facturation standard annuelle estimée. Cette caution était restituée lors de la clôture du contrat. La CCIAG a décidé de modifier les conditions d'ouverture de contrats, en mettant fin à ce système de « caution ». C'est à ce titre qu'elle a remboursé les versements faits par la Ville lors de la souscription initiale des contrats. Ces recettes ont été encaissées à tort au chapitre 75. En effet, s'agissant d'un versement exceptionnel, les crédits correspondants avaient été inscrits au chapitre 77 « recettes exceptionnelles ».

Pour mémoire, les recettes de locations des équipements sportifs sont désormais considérées comme des redevances d'occupation du domaine public et sont imputées au chapitre 70 « produits des services, du domaine et ventes diverses ».

## Évolution des autres produits de gestion courante



## Recettes financières (hors dette), exceptionnelles et reprises sur provisions

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évolution 2017-2018
Produits de participations	1,00	1,25	1,54	23,5%
Produits des immobilisations financières - encaissées à échéance	0,04	0,00	0,00	NS
<b>Recettes financières hors dette</b>	<b>1,04</b>	<b>1,25</b>	<b>1,54</b>	23,5%
Dédits et pénalités reçus	0,02	0,00	0,00	NS
Libéralités reçues	0,13	0,13	0,49	282,8%
Recouvrement créances admises en non valeur	0,02	0,04	0,02	-60,3%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,13	0,00	0,02	NS
Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,03	0,03	0,20	539,5%
Produits exceptionnels divers	4,74	2,45	0,65	-73,5%
<b>Recettes exceptionnelles hors provisions et cessions</b>	<b>5,07</b>	<b>2,65</b>	<b>1,37</b>	-48,2%
Cessions	0,88	1,11	35,11	3063,8%
<b>Recettes exceptionnelles avec cessions</b>	<b>5,95</b>	<b>3,76</b>	<b>36,48</b>	869,9%
Reprise sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant		0,95	3,00	215,6%

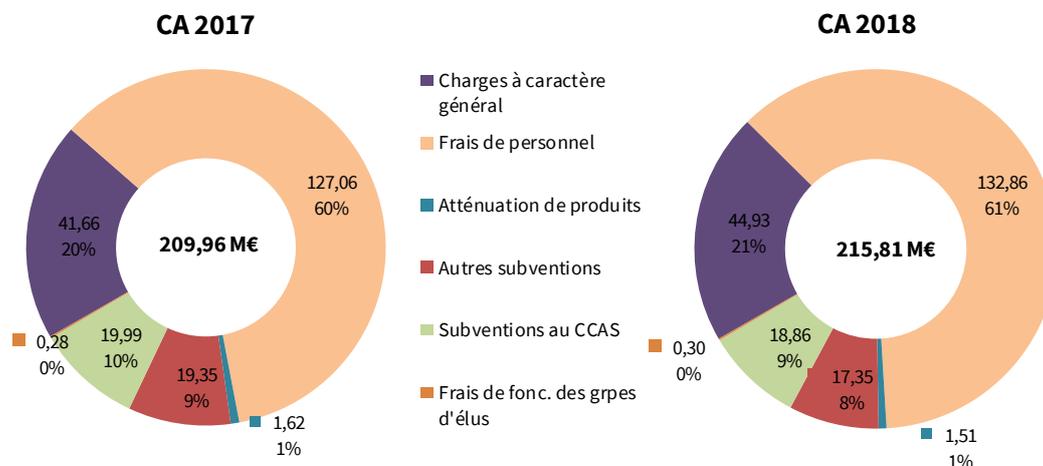
Les produits financiers comprennent essentiellement les versements de dividendes et ne contiennent pas les recettes liées à la dette. Ces recettes s'élèvent à 1,54 M€ en 2018 contre 1,25 M€ en 2017.

En 2018, le montant des cessions est particulièrement élevé du fait de plusieurs cessions d'actions à Grenoble- Alpes Métropole :

- 30,4 M€ d'actions de la SEM GEG (dont 24 M€ échelonné sur 24 ans)
- 3,4 M€ d'actions de la SEM MINATEC
- 0,4 M€ d'actions de la SPL SAGES.

Par ailleurs, 3M€ de provisions ont été reprises en 2018, 2,9 M€ pour le contentieux Vinci et 0,1M€ pour le contentieux relatif au GIE AGIR.

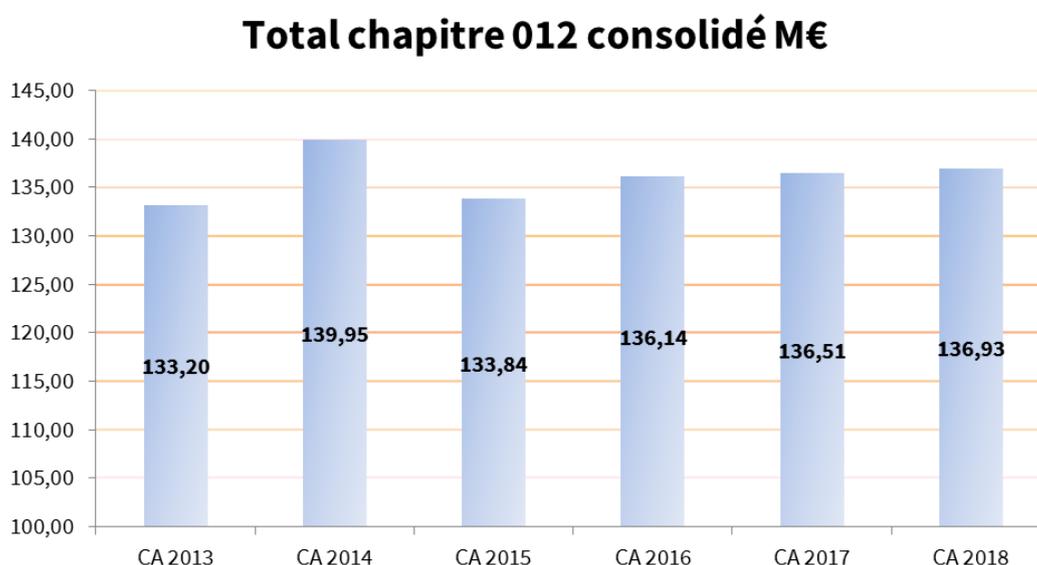
# Dépenses de gestion courante



Globalement, ces dépenses progressent de 5,85 M€ entre le CA 2017 et le CA 2018. Cette augmentation s'explique notamment par la modification des modalités de remboursement des services communs à la Métropole, ces derniers ayant fait essentiellement l'objet d'une refacturation en 2018 et non d'une réfaction de la recette d'attribution de compensation pour un montant de 6,6 M€.

A périmètre constant, les dépenses de gestion courante sont donc en diminution de 0,7 M€.

## Dépenses de personnel



Note : ce graphique prend en compte la totalité des crédits relatifs aux charges de personnel (012), à savoir : les charges de personnel sur le budget principal, le remboursement des services communs à la Métropole pour les années 2015, 2016 et 2017 qui a été opéré par une réfaction de l'attribution de compensation et les charges de personnel sur les budgets annexes. La différence des montants avec le tableau des grands équilibres s'explique par le fait que ce dernier retrace les seuls crédits relatifs aux charges de personnel sur le budget principal (sans prise en compte des remboursements effectués par réfaction de l'attribution de compensation).

En millions d'euros	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2017/ CA 2018
<b>Crédits pour personnel permanent</b>	<b>118,97</b>	<b>111,24</b>	<b>108,51</b>	<b>110,88</b>	<b>110,31</b>	<b>-0,52%</b>
Dispositifs d'emploi + apprentis	1,47	1,24	0,99	0,56	0,44	-21,02%
<i>Renforts et Remplaçants</i>	11,12	10,34	11,21	11,37	12,58	10,63%
<i>Activités Permanentes</i>	2,48	2,45	1,96	1,79	1,65	-7,36%
<b>Sous total</b>	<b>13,60</b>	<b>12,79</b>	<b>13,17</b>	<b>13,16</b>	<b>14,24</b>	<b>8,19%</b>
<i>Emplois Financés</i>	1,00	0,58	0,45	0,51	0,48	-5,68%
<b>Total Crédits de service</b>	<b>14,60</b>	<b>13,37</b>	<b>13,61</b>	<b>13,67</b>	<b>14,72</b>	<b>7,68%</b>
Autres dépenses de personnel	2,22	2,81	3,85	1,95	2,30	18,09%
Services communs VdG			1,43	0,00	5,09	
<b>Total chapitre 012 Budget Principal</b>	<b>137,25</b>	<b>128,66</b>	<b>128,39</b>	<b>127,06</b>	<b>132,86</b>	<b>4,57%</b>
Services communs prélevés sur AC		2,45	5,02	6,64	1,24	
<b>Dépenses personnel Budget Principal avec les services communs</b>	<b>137,25</b>	<b>131,11</b>	<b>133,41</b>	<b>133,70</b>	<b>134,10</b>	<b>0,30%</b>
Budget Annexe Cuisine Centrale	2,19	2,20	2,20	2,27	2,28	0,42%
Budget Annexe Self Clémenceau	0,51	0,53	0,53	0,54	0,55	2,27%
<b>Total chapitre 012 consolidé</b>	<b>139,95</b>	<b>133,84</b>	<b>136,14</b>	<b>136,51</b>	<b>136,93</b>	<b>0,31%</b>

Les dépenses de personnel du budget principal comprenant les services communs se sont accrues de 0,3%, passant de 133,7 à 134,1 M€ entre 2017 et 2018, soit une hausse de 0,4 M€. Les effectifs moyens en équivalent temps plein sur emploi permanent sont globalement stables, et s'élèvent à 2587 en moyenne en 2018.

La poursuite des transformations dans le cadre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux a hauteur de 1,3 M€ a permis de contenir cette hausse de la masse salariale à 0,4 M€. En dehors du glissement vieillesse technicité qui s'est élevé à 0,5 M€ en 2018, l'année 2018 a été marquée par les dépenses nouvelles suivantes :

- la mutualisation de l'entretien des bâtiments Ville et CCAS qui s'est traduite par la reprises des équipes du CCAS à la Ville au sein de la direction de l'immobilier municipal pour un montant de 0,5 M€
- la mise en place du nouveau régime indemnitaire basé sur la fonction. En application de la délibération de juillet 2018, le choix a été fait de ne plus rémunérer les agents en fonction de leur grade seul, mais selon les fonctions occupées. Ainsi, en 2018, ont été revalorisés les agents occupant un poste dont la cotation est supérieure à leur grade (il s'agit par exemple des adjoints techniques occupant un poste d'agent de maîtrise) pour un coût de 0,5 M€
- un effort concernant la direction de la communication qui du fait des festivités liées à l'anniversaire des jeux olympiques de 1968 ont entraîné de dépenses supplémentaires de 0,2 M€

Les dépenses de masse salariale liées au fonctionnement des services communs avec la Métropole se sont quant à elles maintenues à 6,3 M€

En matière de politique de ressources humaines, les principales orientations concernant tout d'abord l'insertion ont permis d'accroître le nombre d'agents bénéficiant de dispositif d'accompagnement, dont en premier lieu 19 services civiques accueillis par la Ville et 12 stagiaires gratifiés. Par ailleurs, malgré les départs en retraite, le taux d'emploi des travailleurs en situation de handicap a été maintenu au-dessus de 8% et concerne 228 agents qui bénéficient d'un accompagnement particulier et lorsque cela est nécessaire, d'adaptations de leur poste.

L'absentéisme a continué sa baisse passant de 11,03 % en 2017 à 10,74% en 2018, soit 3725 jours travaillés supplémentaires. La part de la maladie ordinaire, c'est-à-dire des pathologies de courte durée diminue également pour s'établir à 6,11% contre 6,54% en 2017. Elle reste plus prégnante dans la filière technique que dans les autres filières, du fait notamment de la spécificité des métiers.

En matière de qualité de vie au travail, les questionnaires portant sur le télétravail diffusés aux agents et à leur encadrant ont confirmé le dispositif et ont conduit à ouvrir la possibilité de télétravailler à 100 agents fin 2018. Pour accompagner l'évolution des métiers, l'effort de formation s'est élevé à 2,12% de la masse salariale (1,9M€ dont 700 k€ correspondant à la cotisation versée au CNFPT), ce qui a permis de dispenser plus de 56 000 heures de formation. Les départs en formations personnelles sont globalement stables avec 16 projets financés par la Ville.

Le renouvellement des instances paritaires en fin d'année 2018 s'est notamment traduit par la création d'une nouvelle commission consultative paritaire, instance de recours pour examiner les situations individuelles d'agents contractuels.

Enfin, l'avancée du projet Claudel, conjointement mené par le CCAS et la Ville, a conduit en 2018 au choix d'un maître d'œuvre. La validation du projet au stade des esquisses permet d'envisager de nouveaux espaces de travail pour environ 500 agents des deux collectivités. Le travail avec un ergonomiste a permis d'alimenter le cahier des charges de l'architecte dont l'avant-projet définitif sera validé mi-juin 2019. Le travail sur l'accueil des usagers permettra de concilier l'évolution des attentes des habitants et l'attention donnée aux conditions de travail.

Effectifs de la collectivité au 31/12 (agents sur emploi permanent) :

Année	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
2010	2 922,6	108,2	3 030,8
2011	2 866,3	102,8	2 969,1
2012	2 842,5	60,0	2 902,5
2013	2 793,6	60,2	2 853,8
2014	2 819,6	63,8	2 883,4
2015	2 517,4	60,5	2 577,9
2016	2 582,7	60,4	2 643,1
2017	2 543,5	60,4	2 603,9
<b>2018</b>	<b>2 520,9</b>	<b>60,6</b>	<b>2 581,5</b>

*Entre 2015 et 2017, 300 agents de la ville ont été transférés à la Métropole et 130 agents du CCAS ont été transférés à la ville.*

*En 2018, 10 agents ont été transférés du CCAS à la ville.*

## Soutien à la vie associative et au CCAS

En 2018, la Ville de Grenoble a consacré plus de 36 M€ pour soutenir directement les associations et partenaires dans leur fonctionnement. Ces acteurs locaux participent à la qualité de vie et favorisent le lien social sur le territoire. Sur cette somme, 18,9 M€ ont été versés au centre communal d'action sociale (CCAS) et 15,6 M€ en aides directes aux associations et autres acteurs locaux.

Les locaux mis à disposition, qui représentent une valeur totale de 5.87 M€ (loyers, fluides, ...), ne sont pas comptabilisés dans ces subventions. Ils représentent néanmoins un réel soutien à ces partenaires au quotidien.

En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Subventions totales</b>	<b>48,80</b>	<b>39,35</b>	<b>36,21</b>
Subventions aux associations et autres personnes de droit privé	16,68	16,15	15,59
Autres transferts / dépenses	6,78	3,21	1,76
Subvention CCAS	25,34	19,99	18,86
Charges nettes CCAS transférées à la Ville		4,70	0,54

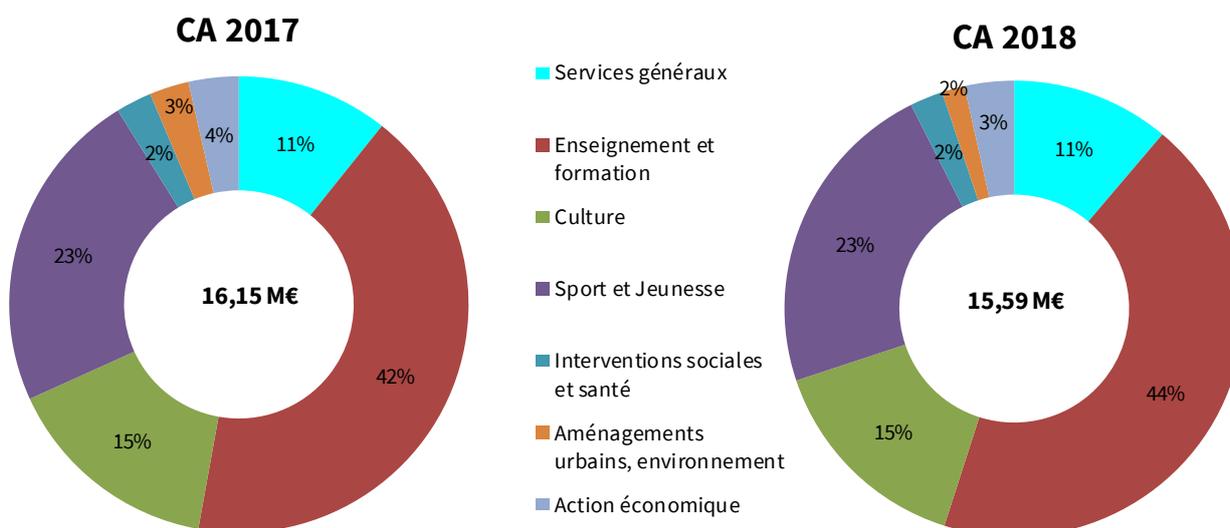
Les éléments retracés ci-dessus constituent l'intégralité du chapitre 65 « autres charges de gestion courante ».

### Subvention au CCAS

La baisse de l'aide directe apportée au CCAS entre les exercices 2017 et 2018 est liée d'une part à l'intégration des équipes en charge de l'entretien, de la maintenance et de la réparation des bâtiments à usage du CCAS impliquant la mutualisation de 14 postes (0,5 M€) et d'autre part à la poursuite de la mise en œuvre du plan de sauvegarde des services publics locaux (0,6 M€). Pour rappel, la diminution de 5,35 M€ entre 2016 et 2017 s'explique par le transfert de la compétence « animation sociale territoriale à la Ville » (4,7 M€) et la mise en œuvre du plan de sauvegarde et de refondation (0,6 M€).

Depuis de nombreuses années, le soutien apporté par la ville de Grenoble à son CCAS est très largement supérieur à la moyenne des autres communes de sa strate. La Ville marque ainsi l'attention particulière qu'elle porte au soutien des publics les plus fragiles.

### Subventions aux associations et structures de droit privé et public



Les subventions enregistrent une légère diminution, passant de 16,15 M€ à 15,59 M€.

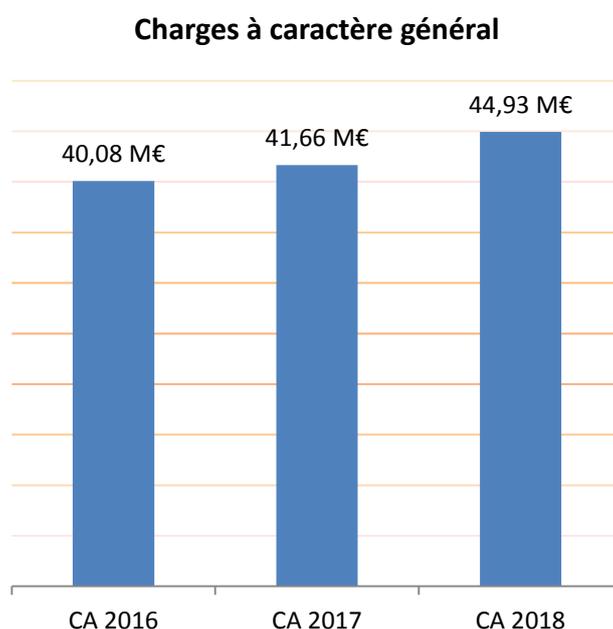
Cette diminution de 0,56 M€ par rapport au CA 2017 s'explique principalement par le transfert du centre chorégraphique national de Grenoble à la Métropole dont la moitié de la subvention a été versée par la Ville en 2017 (0,11 M€), la baisse des subventions dans le cadre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux (0,13 M€) et un moindre versement de subventions dans le cadre du projet City-Zen

(0,2 M€). Les subventions municipales ont fait l'objet d'un important travail de critérisation travaillé avec les associations, dans une démarche d'équité et de lisibilité, notamment au titre de la culture, de la jeunesse et des sports.

### Autres transferts

Les autres dépenses sont principalement constituées des subventions ou participations versées à des organismes de droit public (par exemple parcs naturels régionaux du Vercors et de Chartreuse) ou encore à des établissements publics à caractère industriel et commercial. Elles sont en nette diminution entre 2017 et 2018, notamment en raison de la suppression en 2018 de la subvention de 0,3 M€ à l'association départementale Isère Drac Romanche du fait du transfert de la compétence GEMAPI à Grenoble-Alpes Métropole, et de la disparition en 2018 du versement du solde de la subvention de la MC2 (0,8 M€) après son transfert à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Charges à caractère général

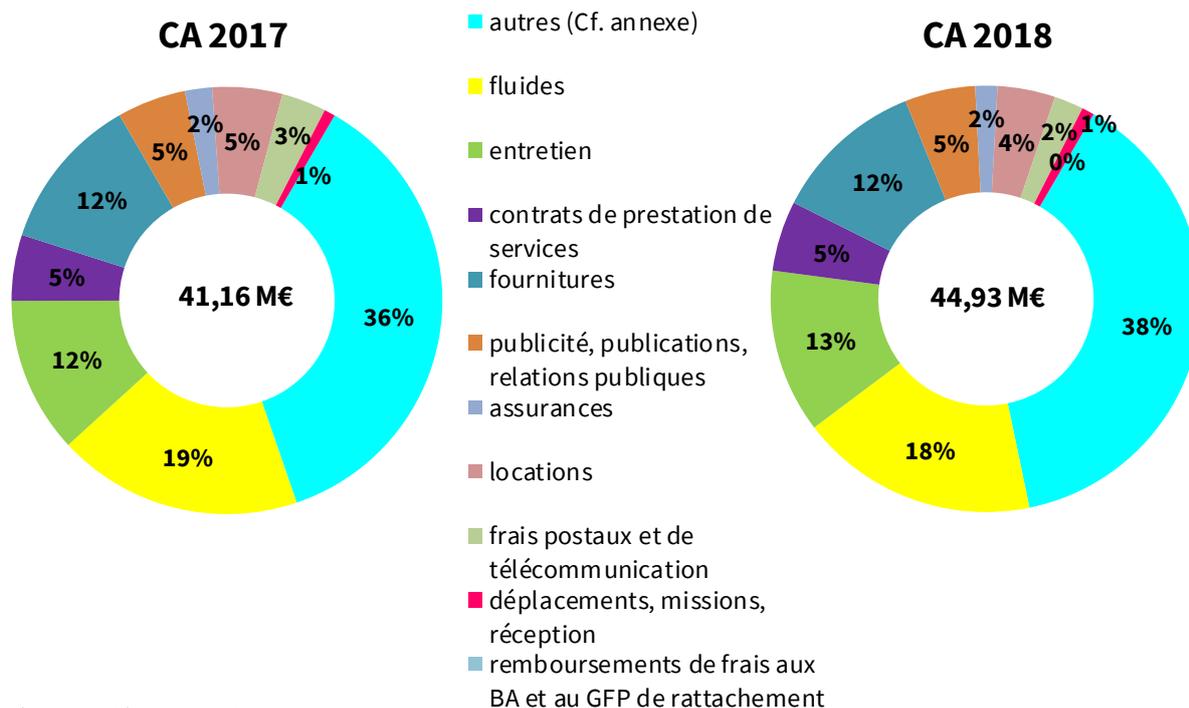


Les charges à caractère général progressent de 3,27 M€, soit 7,8 % entre 2017 et 2018. Cette hausse s'explique principalement par :

- les dépenses de fonctionnement des services communs remboursées à la Métropole par refacturation pour un montant de 1,47 M€
- les dépenses liées aux festivités du 50<sup>ème</sup> anniversaire des Jeux Olympiques d'Hiver pour 0,69 M€
- les dépenses nouvelles liées à l'entretien, la maintenance et à la réparation des bâtiments à usage du CCAS pour un montant de 0,5 M€
- la redevance spéciale déchets pour un montant de 0,38 M€
- la hausse des fluides pour un montant de 0,38 M€ liée à des hausses tarifaires
- les dépenses directes liées à la mise en forme de la dépenalisation du stationnement payant sur voirie : 0,2 M€

Par ailleurs, les économies liées au plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux se sont poursuivies à hauteur de 0,6 M€.

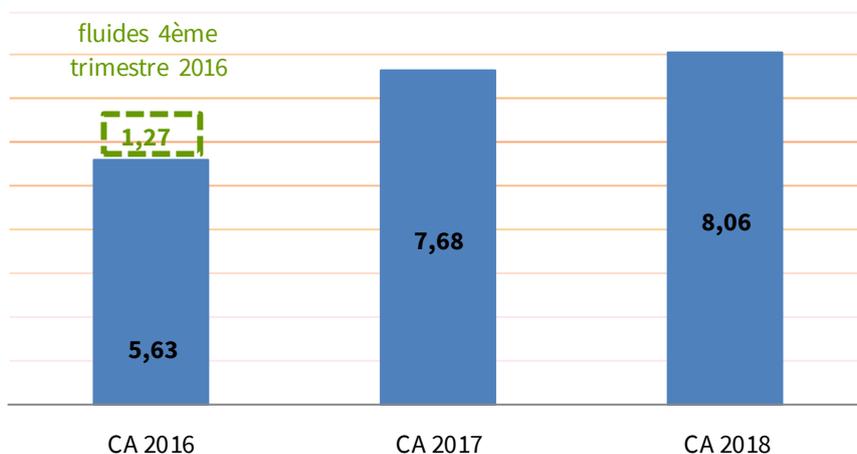
## Focus sur la ventilation par nature des charges à caractère général



### Dépenses liées aux fluides

Le poste des « fluides » (principalement chauffage, électricité, carburant, gaz et eau de l'ensemble des bâtiments municipaux et de l'espace public) représente 18% des charges à caractère général et est en légère augmentation de 0,38 M€ par rapport au CA 2017.

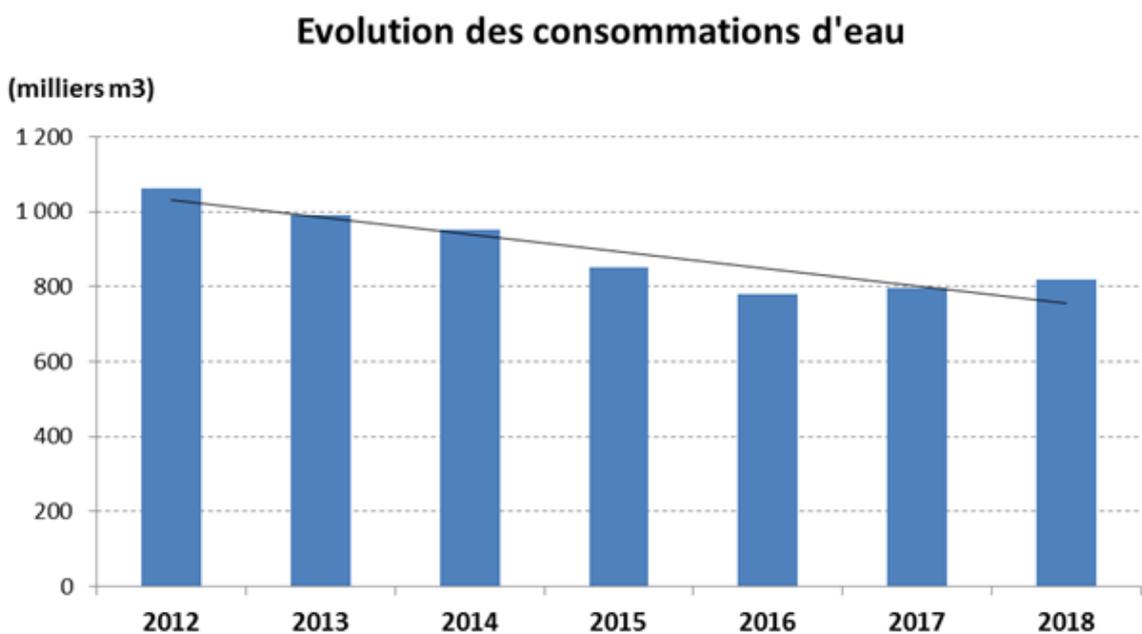
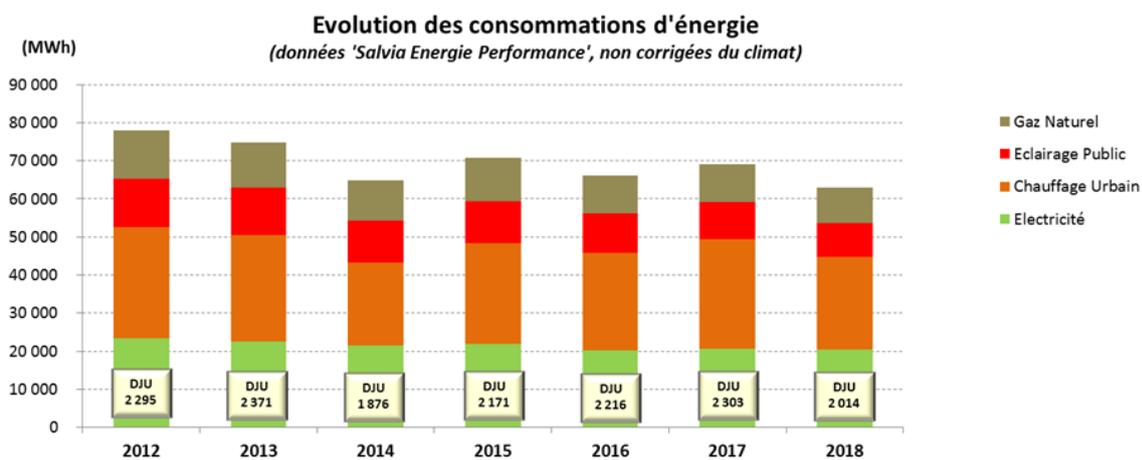
### Évolution des dépenses de fluides



Malgré les économies réalisées depuis plusieurs années, permettant de diminuer les consommations, ce poste est en légère progression en raison de l'augmentation des prix des énergies.

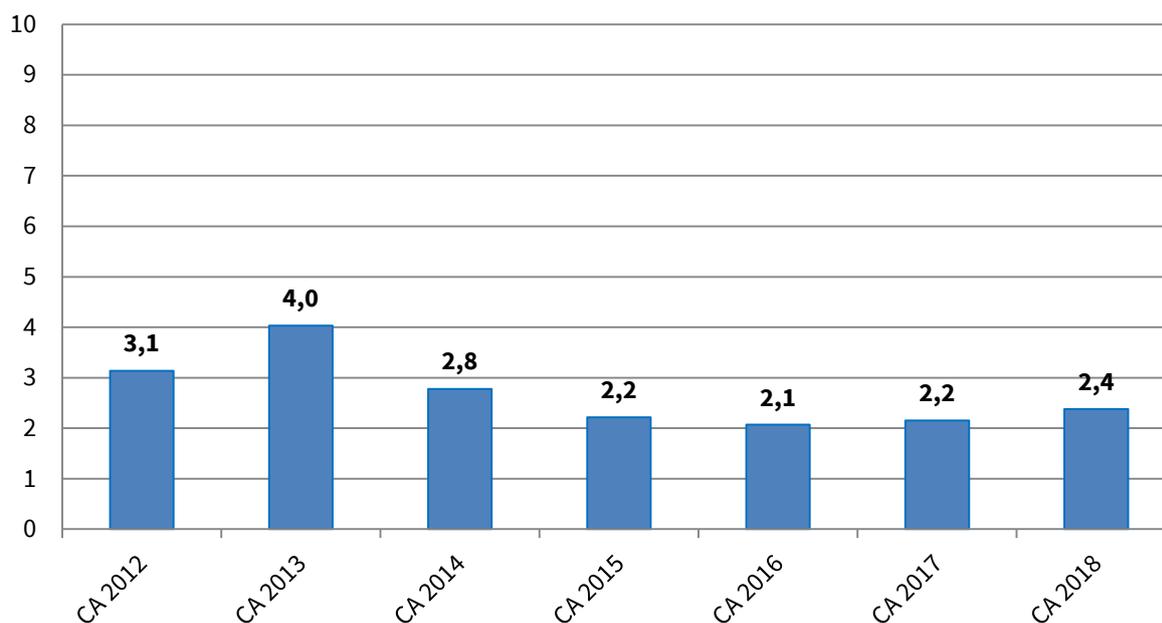
Concernant les consommations et dépenses d'énergie, l'année 2018 se caractérise par une baisse générale des consommations constatées (-9%) avec :

- Des dépenses et consommations d'électricité relativement stables.
- Des consommations de chauffage (chauffage urbain et gaz naturel) en nette baisse (-14%), du fait d'efforts de gestion et d'une moindre rigueur climatique (-13% par rapport à 2017) mais une dépense stable du fait de hausses tarifaires.
- Une continuité de la baisse des consommations liées à l'éclairage public (-7%) grâce aux travaux d'amélioration réalisés dans le cadre du CREM (Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance) porté par la Régie Lumière.



On notera, sur la période, l'importante économie réalisée (30 000 m<sup>3</sup>/an) grâce à la mécanisation du nettoyage des places de marché de plein air et de nouvelles économies d'eau (6 000 m<sup>3</sup>) dans les piscines municipales. Ces efforts ont malheureusement été « compensés » par une fuite importante sur l'espace public et par des besoins d'arrosage plus marqués pour les stades et espaces verts. Les dépenses correspondantes sont elles en nette hausse (+100 k€ environ) du fait de la nouvelle grille tarifaire mise en place par Grenoble-Alpes Métropole (principe de tarification progressive).

## Publicité, publications, relations publiques (M€)



Les dépenses liées à la publicité, aux publications et aux relations publiques sont en baisse depuis 2014.

### Autres dépenses

Les autres dépenses rassemblent les inscriptions budgétaires réalisées au chapitre 014 « Atténuation de produits » et au chapitre 656 « frais de fonctionnement des groupes d'élus ».

Le chapitre des atténuations de produits est composé du FPIC pour 1,51 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport au CA 2017. En effet, malgré le maintien de l'enveloppe globale du FPIC au niveau national, les évolutions de structures des collectivités entraînent de légères modulations dans les évolutions constatées sur chaque territoire.

Les frais de fonctionnement des groupes d'élus s'élèvent à 0,3 M€ et sont stables par rapport au CA 2017.

## Dépenses exceptionnelles et provisions

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	évolution 2017-2018
Charges exceptionnelles	6,65	6,28	8,59	36,7%
Dotation provisions semi budgétaires	1,40	0,20	0,49	NR
<b>TOTAL</b>	<b>8,05</b>	<b>6,48</b>	<b>9,08</b>	40,0%

L'augmentation des charges exceptionnelles entre 2017 et 2018 s'explique d'une part par l'augmentation des subventions d'équilibre aux budgets annexes, qui progressent de 4,34 à 5,73 M€, soit + 1,39 M€, en raison notamment d'une progression des investissements, d'une diminution des recettes des services de certains budgets annexes, et d'une subvention nouvelle nécessaire à l'équilibre du budget annexe locaux culturels pour 0,76 M€ du fait du transfert de l'équipement MC2 à la Métropole qui a conduit à ne plus percevoir la recette de loyer sur ce budget annexe mais en conservant la charge de 74% de l'endettement.

Elles comprennent également le règlement du contentieux Vinci portant sur la DSP stationnement avec le paiement des indemnités prévues dans le cadre du protocole pour un montant de 2,93 M€.

Enfin, 0,49 M€ de provisions ont été constituées (+0,29 M€ par rapport à 2017) dont 0,2 M€ pour le FIVA (Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante) et 0,2 M€ au titre des engagements pris par la Ville dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Flaubert en termes de places de parkings.

### Charges financières

Les charges financières liées à la gestion de la dette du budget principal s'élèvent à 7,11 M€ en 2018 et sont stables par rapport à l'année 2017 (7,15 M€).

Les collectivités territoriales ont continué à bénéficier en 2018 d'un contexte de taux très favorable. Néanmoins, une légère augmentation est anticipée pour 2019, même si la Banque Centrale Européenne ne devrait pas faire évoluer son taux directeur au second semestre.

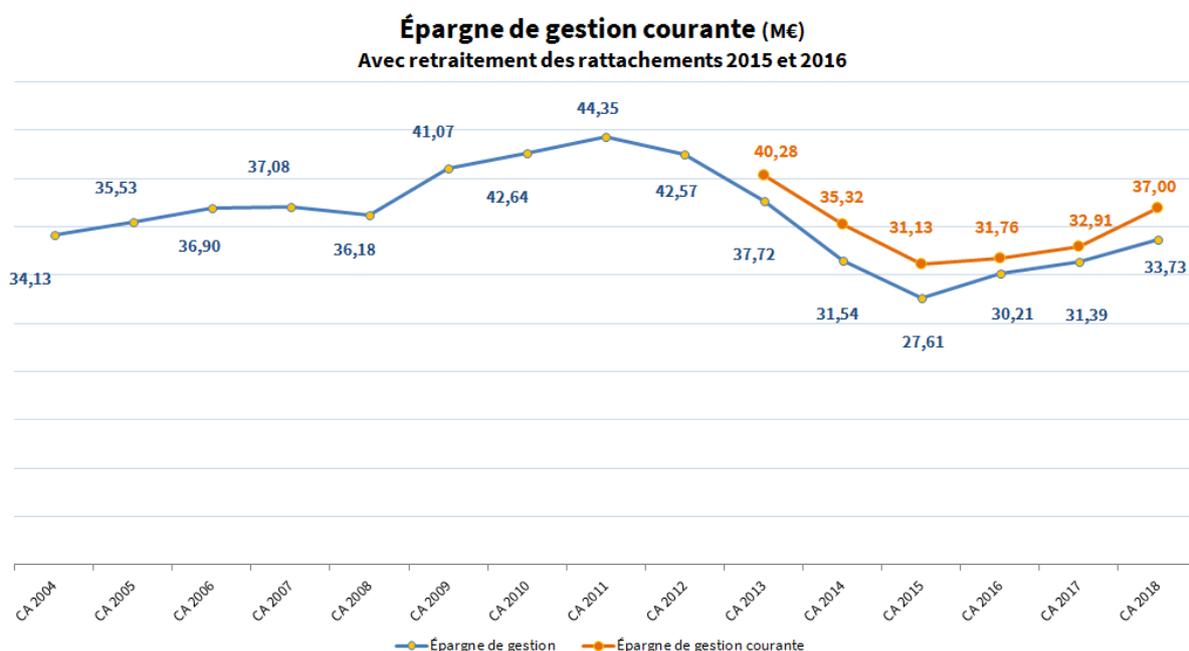
Ces montants intègrent des charges d'intérêt refacturées à la Métropole en contrepartie d'une dette récupérable que détient la ville de Grenoble envers la Métropole au titre de la compétence « voirie ». Les intérêts liés à la dette récupérable s'élèvent à 0,33 M€ et sont par ailleurs refacturés à la Métropole et enregistrés au chapitre 76 du présent compte administratif.

# 2. Épargnes



# Épargne de gestion courante

En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Recettes de gestion courante	251,71	243,47	252,55
Retraitements des recettes de gestion courante	0,09	-0,71	
Recettes de gestion courante (1)	251,80	242,76	252,55
Dépenses de gestion courante (2')	220,35	209,96	215,81
<b>Épargne de gestion courante (TIR non déduits) = 1-2'</b>	<b>31,45</b>	<b>32,80</b>	<b>36,74</b>
Travaux d'investissement en régie (TIR)	-0,31	-0,11	-0,25
Dépenses de gestion courante TIR Déduits (2)	220,04	209,85	215,55
<b>Épargne de gestion courante (3) = 1-2</b>	<b>31,76</b>	<b>32,91</b>	<b>37,00</b>



L'épargne de gestion courante reflète le résultat de l'exécution courante du budget municipal. Cette épargne est systématiquement corrigée des travaux d'investissement en régie (TIR) qui viennent réduire le montant des dépenses de gestion courante.

En 2018, l'épargne de gestion courante s'élève à 37 M€, une fois majorée des TIR à 0,25 M€ (sans déduction des TIR, l'épargne de gestion courante est de 36,74 M€ en 2018 contre 32,80 M€ en 2017). En retraitant la recette de remboursement des cautions de la CCIAG de 0,4 M€ qui aurait dû être considérée comme une recette exceptionnelle, l'épargne de gestion s'élève à 36,6 M€. Cette amélioration de 4,09 M€ s'explique par les économies de gestion mises en œuvre dans le cadre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux et par des recettes en hausse, à savoir les recettes fiscales et les autres recettes de gestion courante comme énoncé précédemment. 2018 marque par ailleurs une pause dans la baisse des concours de l'Etat et dans les décisions nationales sur les rémunérations (report de poursuite de la réforme liée aux Parcours professionnels carrières et rémunérations en 2019 et gel du point d'indice).

## Résultat exceptionnel

<i>En millions d'euros</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Produits exceptionnels (hors cessions), financiers (hors dette) et reprise provision	6,50	4,85	5,92
Retraitements recettes exceptionnelles		0,11	-0,11
<b>Solde recettes exceptionnelles retraitées</b>	<b>6,50</b>	<b>4,96</b>	<b>5,81</b>
Dépenses exceptionnelles et provisions	8,05	6,48	9,08
Retraitements dépenses exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
<b>Solde dépenses exceptionnelles retraitées</b>	<b>8,05</b>	<b>6,48</b>	<b>9,08</b>
<b>Résultat exceptionnel (4)</b>	<b>-1,55</b>	<b>-1,52</b>	<b>-3,27</b>

Les recettes exceptionnelles passent de 4,85 M€ en 2017 à 5,92 M€ en 2018, soit une hausse de 1,07 M€. Notons qu'il convient de retraiter la recette de remboursement de la Métropole correspondant à la moitié de la subvention versée par la Ville au Centre chorégraphique national de Grenoble pour un montant de 0,11 M€ qui aurait dû être perçue en 2017 mais qui n'a pas été rattachée. Cette hausse globale de 1,07 M€ est le fruit de variations à la hausse (augmentation des dividendes de 0,3 M€ et des reprises de provisions de 2,05 M€ entre les deux exercices) et à la baisse (diminution des recettes exceptionnelles de 1,8 M€ du fait du remboursement en 2017 par la Métropole de la moitié de la subvention de la MC2 et du trop-perçu suite à la clôture et au transfert du budget annexe de la régie eau potable).

Comme énoncé précédemment, les dépenses exceptionnelles sont en hausse de 2,6 M€ du fait d'une augmentation des subventions aux budgets annexes (1,39 M€), de la constitution des provisions (0,29 M€) et des frais liés au règlement du contentieux Vinci (2,93 M€)

Compte tenu de ces éléments, le résultat exceptionnel passe de -1,52 M€ en 2017 à -3,27 M€ en 2018, soit une diminution de 1,75 M€.

## Épargne de gestion

<i>En millions d'euros</i>	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Épargne de gestion courante (3) = 1-2</b>	<b>31,76</b>	<b>32,91</b>	<b>37,00</b>
<b>Résultat exceptionnel (4)</b>	<b>-1,55</b>	<b>-1,52</b>	<b>-3,27</b>
<b>Épargne de gestion TIR non déduits</b>	<b>29,90</b>	<b>31,27</b>	<b>33,47</b>
<b>Épargne de gestion TIR déduits (5 =3+4)</b>	<b>30,21</b>	<b>31,39</b>	<b>33,73</b>

La somme de l'épargne de gestion courante (avec la déduction des TIR) et du solde exceptionnel correspond à l'épargne de gestion. Cette épargne de gestion permet de calculer l'épargne nette après financement de l'annuité de la dette. L'épargne de gestion après déduction des TIR est de 33,73 M€ en 2018 et poursuit donc son amélioration depuis 2016.

## Épargne brute

En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Épargne de gestion TIR déduits (5 =3+4)</b>	<b>30,21</b>	<b>31,39</b>	<b>33,73</b>
Frais financiers nets (dont dette récupérable)	6,82	6,55	6,55
Remboursement intérêts dette récupérable	-0,44	-0,39	-0,33
<b>Épargne brute</b>	<b>23,83</b>	<b>25,22</b>	<b>27,51</b>

L'épargne brute s'améliore de 2,29 M€, passant de 25,22 M€ en 2017 à 27,51 M€ en 2018 du fait des recettes supplémentaires et de la réduction des dépenses opérée dans le cadre du plan de sauvegarde et de refondation des services publics locaux.

## Épargne nette

En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Épargne de gestion (TIR non déduits)</b>	29,90	31,27	33,47
<b>Épargne de gestion (5 =3+4)</b>	<b>30,21</b>	<b>31,39</b>	<b>33,73</b>
Frais financiers nets (dont dette récupérable)	6,82	6,55	6,55
Remboursement du capital (dont dette récupérable)	27,72	22,72	24,73
Remboursement intérêts dette récupérable	-0,44	-0,39	-0,33
Compensation capital de la dette récupérable	-2,83	-2,65	-2,47
Annuité de la dette (6)	31,28	26,24	28,47
Épargne nette (TIR non déduits, après deduct° dette récupérable)	-1,37	5,04	5,00
<b>Épargne nette après déduction dette récupérable et TIR (7=5-6)</b>	<b>-1,06</b>	<b>5,15</b>	<b>5,25</b>

Pour mémoire, l'annuité de la dette correspond au capital de la dette à rembourser pour l'année ainsi qu'aux charges d'intérêt de la dette, déduction faite des produits de gestion de la dette pour la même année. Une épargne nette négative signifie qu'avant d'investir le moindre euro, la Ville doit mobiliser des ressources propres d'investissement pour combler ce différentiel.

Afin de neutraliser l'impact du remboursement par la Métropole de la dette récupérable liée à la compétence « voirie », il a été fait le choix d'isoler cet impact afin de garantir la permanence des méthodes.

Après déduction des TIR et de la dette récupérable, l'épargne nette 2018 s'élève à 5,25 M€, soit une épargne très légèrement supérieure à l'an passé (5,15 M€). La hausse de l'épargne de gestion de 2,34 M€ entre 2017 et 2018 du fait des éléments précédemment cités a permis à la Ville de conserver une épargne proche à celle de l'année dernière tout en procédant à un remboursement anticipé de deux emprunts conduisant à une hausse de l'annuité de la Ville, cette dernière passant de 26,24 M€ en 2017 à 28,47 M€ en 2018. Dans un souci de gestion responsable de sa dette, la Ville a en effet fait le choix de consacrer près de la moitié des recettes de cession de la SEM GEG à la Métropole pour rembourser deux emprunts de manière anticipée (2,67 M€) afin de diminuer l'encours de la dette.

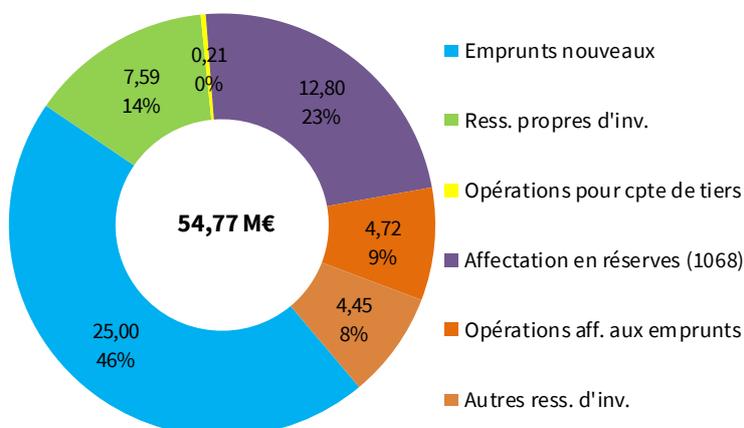
# 3. Budget d'investissement



# Recettes d'investissement

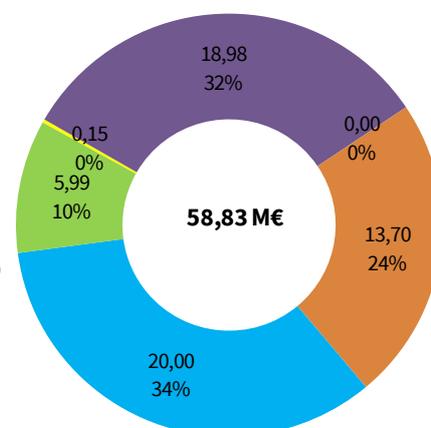
## Recettes réelles d'investissement

2017



## Recettes réelles d'investissement

2018

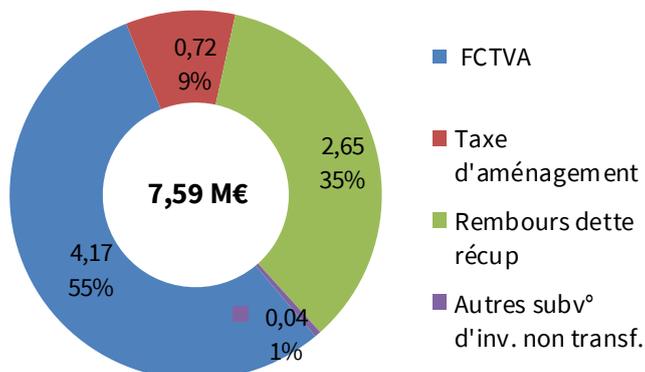


Rappel : depuis le CA 2015, la présentation des ressources propres d'investissement correspond strictement à la définition intégrée aux maquettes budgétaires de la M14.

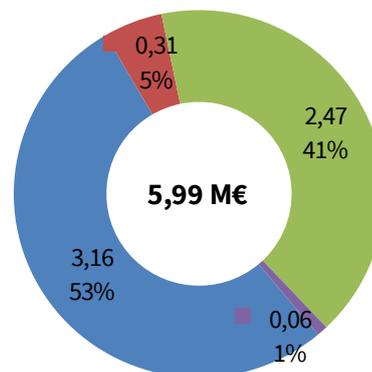
Même si le recours à l'emprunt a diminué de 5 M€ et que les opérations de refinancement de la dette se sont terminées en 2017 (4,72 M€ en 2017 et 15,86 M€ en 2016), les recettes réelles d'investissement sont en augmentation du fait de la hausse des autres ressources d'investissement (+9,25 M€) qui correspondent aux subventions d'investissement reçues et aux recettes liées aux constructions en cours.

## Ressources propres d'investissement

CA 2017



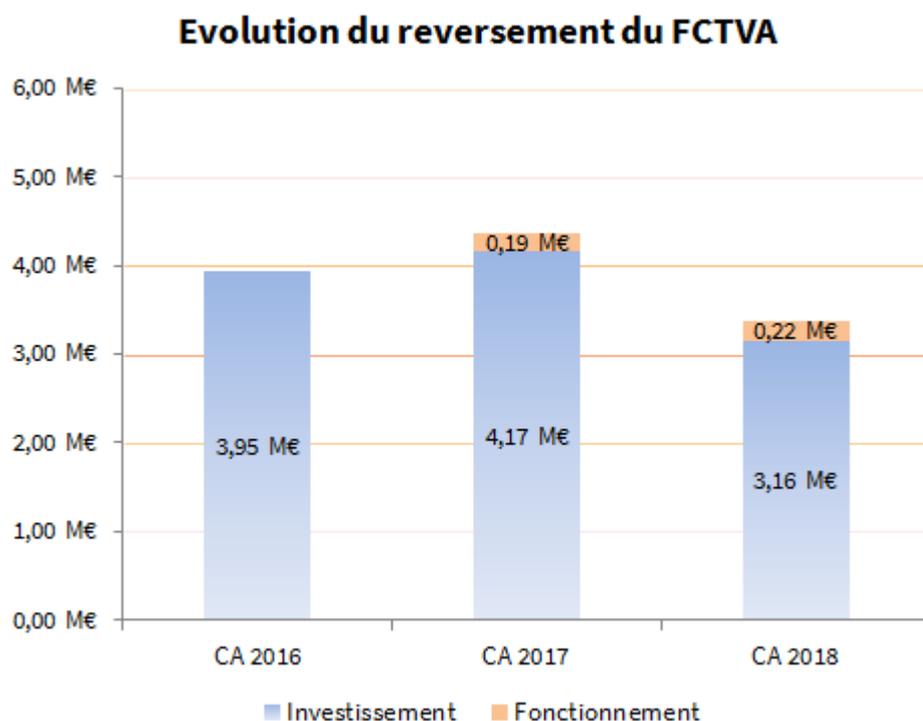
CA 2018



Les ressources propres s'élèvent à 5,99 M€, en baisse de 1,6 M€. Cette baisse s'explique principalement par la baisse du FCTVA (-1,01 M€) et de la baisse progressive de la taxe d'aménagement (TAM), cette dernière étant perçue par la Métropole depuis le transfert de la compétence PLU au 1<sup>er</sup> janvier 2015, et pour laquelle la Ville continue à percevoir les reliquats de TAM relatifs aux permis de construire délivrés à une date antérieure au transfert de compétence.

Par ailleurs, la recette liée au remboursement du capital de la dette récupérable par la Métropole diminue du fait de son amortissement dégressif.

## Évolution du reversement du FCTVA



Pour mémoire, le FCTVA consiste pour l'État à compenser aux collectivités territoriales la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Il est calculé sur les dépenses d'équipement (acquisition et travaux) des organismes locaux durant l'année précédente (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pu être récupérée par la voie fiscale.

Le FCTVA 2018 est en baisse de 1.01 M€ par rapport à 2017. Cela s'explique principalement par le fait qu'en 2017, il y a eu une récupération de recettes des années antérieures en 2017 (halle de tennis, illuminations de Noël, éclairage public) pour un montant de 0.89 M€.

A noter que le FCTVA tend à diminuer depuis 2015, suite aux transferts de compétences à la Métropole.

## Emprunt

En millions d'euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Emprunts nouveaux	26,37	25,00	20,00

Le montant des emprunts contractés en 2018 est en baisse de 5 M€ par rapport au CA 2017.

## Autres ressources d'investissement

Les autres ressources d'investissement sont constituées des subventions d'investissement pour un montant de 6.27 M€, de recettes liées aux constructions en cours (chapitres 21 et 23) pour 7.2 M€ et d'autres fonds (0.23 M€), soit un montant total de 13.7 M€ pour l'année 2018.

### Concernant les subventions reçues :

Financier	CA 2016		CA 2017		CA 2018	
	M€	%	M€	%	M€	%
<b>INVESTISSEMENT</b>						
État	1,61	28,0%	1,33	31,9%	2,03	32,3%
Région	0,39	6,9%	0,12	2,9%	1,11	17,6%
Département	1,32	23,1%	1,78	42,9%	1,53	24,4%
Métropole	1,47	25,7%	0,85	20,5%	1,19	19,0%
Communauté Européenne	0,00	0,0%	0,00	0,0%	0,00	0,0%
SMTC, CAF, autres organismes	0,94	16,3%	0,07	1,8%	0,42	6,7%
<b>TOTAL</b>	<b>5,73</b>	<b>100%</b>	<b>4,16</b>	<b>100%</b>	<b>6,27</b>	<b>100%</b>

Les subventions d'investissement passent de 4.16 M€ en 2017 à 6.27 M€ en 2018 (+2.11 M€). Compte tenu des modalités de financement des dépenses d'investissement et de leur phasage, il n'est pas anormal de constater des variations fortes d'une année sur l'autre. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des subventions en provenance de l'Etat et de la Région.

L'augmentation des subventions reçues de l'Etat est liée notamment au décalage du versement du Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) en 2018. En effet, du fait des difficultés financières rencontrées, l'Etat a décidé à l'automne 2018 de différer en 2018 les versements prévus en 2016 et 2017. Ce sont ainsi 0.86 M€ de recettes du FSIL 2016 (0,52 M€ pour la construction du centre sportif Jean-Philippe Motte et 0,34 M€ pour la construction du groupe scolaire Simone Lagrange) et 0.45 M€ de recettes 2017 pour les travaux dans les restaurants scolaires des écoles Elisée Chatin, Sidi Brahim et Léon Jouhaux qui ont été décalées en 2018.

Les subventions versées par la Région augmentent également de 1 M€ entre 2017 et 2018, du fait notamment du soutien de la Région pour la reconstruction du centre sportif Jean-Philippe Motte (0,4 M€) et pour la restauration du clocher de l'église Saint-André (0,3 M€).

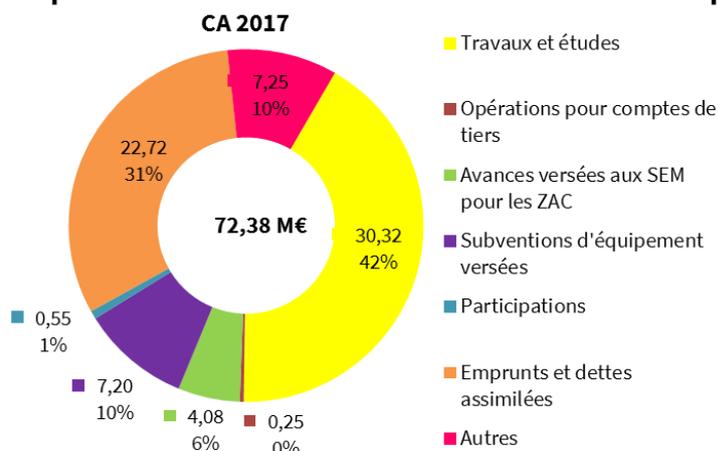
Concernant les recettes liées aux constructions en cours, il s'agit du remboursement par la SPL SAGES des avances versées par la Ville lors du rachat par cette dernière d'espaces publics dans la ZAC Vigny Musset.

## Opérations pour compte de tiers

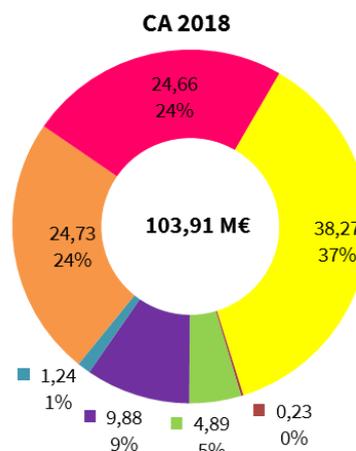
La Ville porte des opérations pour le compte de tiers : ces opérations donnent lieu à la réalisation de dépenses d'investissement comptabilisées au chapitre 45 et à des recettes de refacturations aux tiers également comptabilisées au chapitre 45 des recettes d'investissement. Le montant des recettes de ces opérations au CA 2018 est de 0.15 M€. Il est en constante diminution depuis 2 ans Il s'agit principalement de dépenses relatives aux travaux à la Maison du Tourisme pour 1.24 M€.

# Dépenses d'investissement

## Dépenses réelles d'investissement

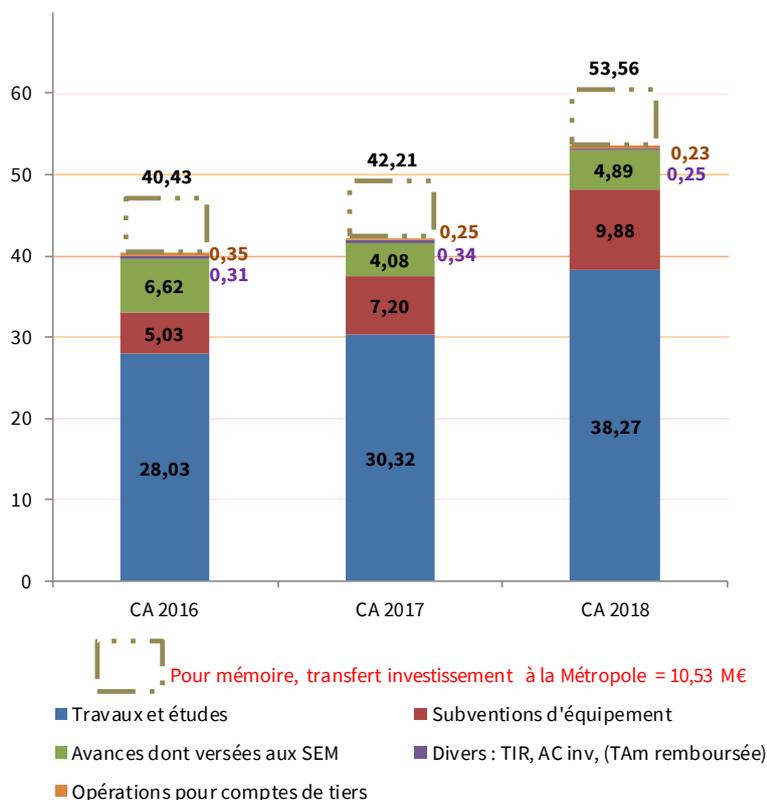


## Dépenses réelles d'investissement

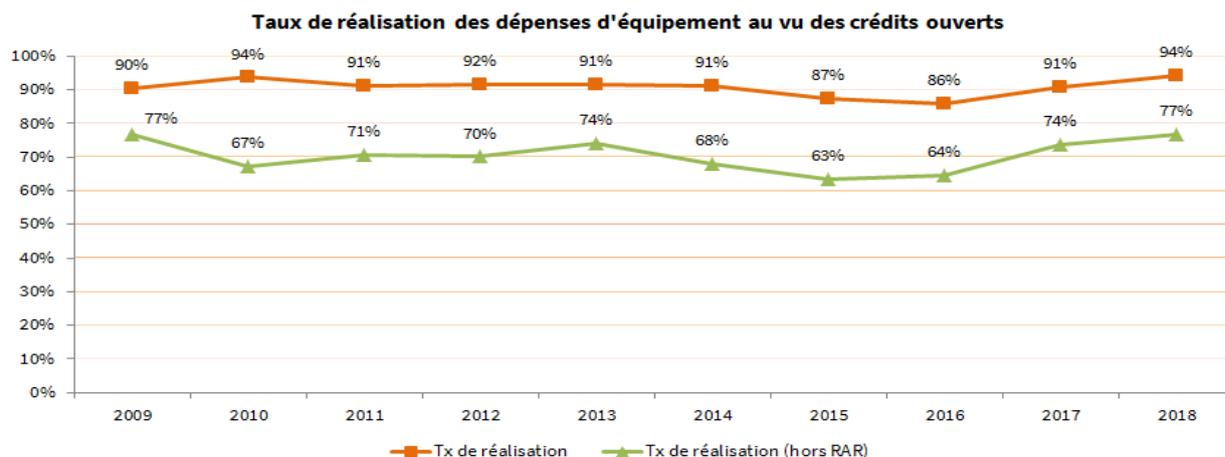


Les dépenses réelles d'investissement 2018 sont de 103.91 M€, soit une hausse de 31.53 M€ par rapport au CA 2017. Cette hausse provient tout d'abord des opérations financières qui augmentent de 19,41 M€ entre 2017 et 2018 du fait d'une part des dépenses d'emprunt supérieures à l'an passé en raison du remboursement anticipé et d'autre part de la vente à la Métropole des actions de la SEM GEG pour un montant de 30 M€ dont 24 M€ à paiement différé (cette vente à tempérament implique un schéma comptable prévoyant l'inscription des 24 M€ en dépenses). Hors opérations financières, les dépenses réelles d'investissement augmentent de 11,35 M€. Cette augmentation est due principalement à une hausse des dépenses de travaux et études (+ 7,95 M€), à une hausse des subventions d'équipement versées (+ 2,68 M€) ainsi qu'à une hausse des avances versées aux SEM (+0,81 M€).

## Dépenses d'investissement hors opérations financières



En 2018, la rubrique « Divers » (0.25 M€) comprend uniquement les Travaux d'investissement en régie - TIR (0,25 M€). Il n'y a pas de TAm remboursée et l'attribution de compensation d'investissement est désormais comptabilisée dans les subventions d'équipement. Ceci explique la baisse de cette rubrique entre 2017 et 2018.



Le taux de réalisation des dépenses d'équipement a progressé entre 2017 et 2018 pour atteindre 77% des crédits ouverts en 2018 hors restes à réaliser contre 74% en 2017.

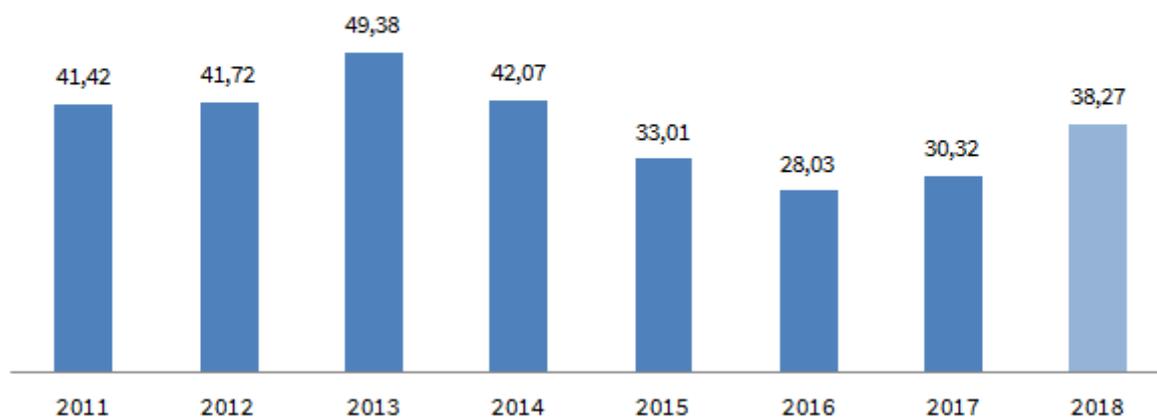
## Travaux et études

Les travaux et études agrègent :

- les frais d'études, d'acquisitions de logiciel... (chapitre 20 « immobilisations incorporelles »),
- les acquisitions de biens immobiliers et mobiliers, les travaux réalisés dans l'année (chapitre 21 « immobilisations corporelles »),
- les immobilisations en cours (travaux pluriannuels) à l'exception des avances versées aux SEM d'aménagement pour la réalisation des ZAC,
- les opérations d'équipement créées dans le cadre des AP Écoles et Travaux bâtiments culturels.

Les dépenses d'équipement augmentent de 7.95 M€ entre 2017 et 2018, notamment du fait des meilleurs taux de réalisation des dépenses et du rachat d'espaces publics dans la ZAC Vigny Musset pour un montant de 8,30 M€.

## Travaux et études (M€)

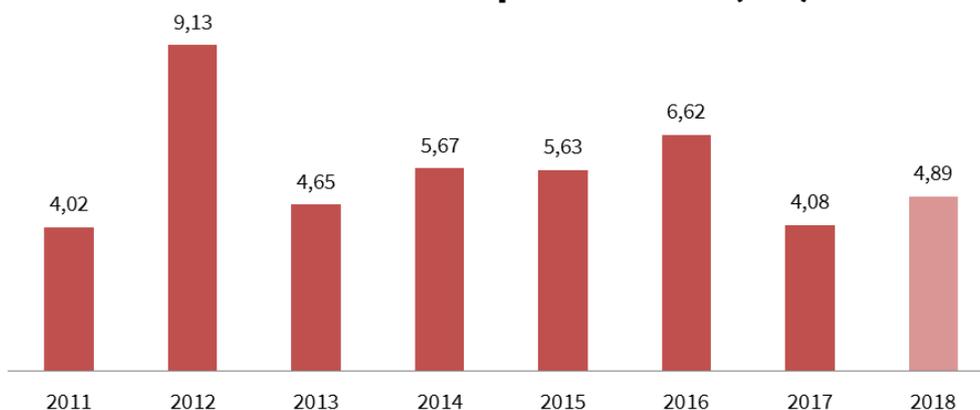


## Avances versées pour la réalisation des ZAC

Les avances comptabilisées ici intègrent les avances versées à la SEM d'aménagement Innovia et à la SPL SAGES pour la réalisation des zones d'aménagement concertées considérées comme des créances détenues par la Ville sur ses SEM d'aménagement (compte 2764).

Les avances versées pour les ZAC augmentent de 0,81 M€ entre 2017 et 2018 du fait principalement de l'augmentation des avances versées à la ZAC Presqu'île (3M€ en 2018 contre 2,13 M€ en 2017).

### Avances versées pour les ZAC (M€)

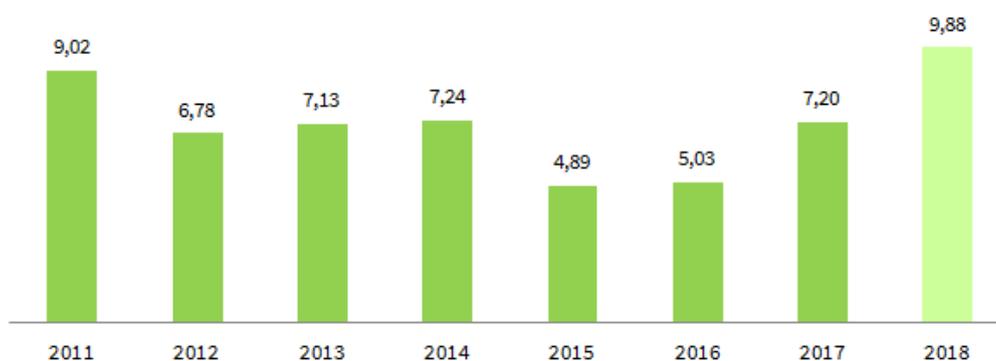


## Subventions d'équipements

Les subventions d'équipement intègrent toutes les subventions versées par la Ville à des tiers pour la réalisation d'opérations d'investissement. Les subventions d'équipement augmentent de 2,68 M€ entre 2017 et 2018.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des subventions dans le cadre du plan CAMPUS et du CPER (travaux d'extension de l'IEP de Grenoble, plateforme photonique du CEA, pôle de formation des professionnels de santé porté par le CHU, maison de la création, école Phelma) de 3,38 M€ en 2019 et la comptabilisation de l'attribution de compensation d'investissement versée à la Métropole pour les ouvrages d'art pour un montant de 0,42 M€ qui viennent contrebalancer la baisse des fonds de concours versés à la Métropole pour un montant de 1,2 M€ du fait des difficultés de cette dernière à appeler les recettes auprès de la Ville.

### Subventions d'équipement (M€)



2

Du fait d'un changement de nomenclature comptable en 2018, il a fallu annuler le montant de 0,21 M€ versé en 2017 sur le compte 10228 pour le repasser sur le compte 2046. L'attribution de compensation 2018 a bien été imputée sur le compte 2046, ce qui explique pourquoi le montant de l'attribution de compensation d'investissement liée aux ouvrages d'art est de 0,42 M€

## Principales réalisations 2018

	CA 2018		
	dépenses	recettes	net
<b>Plan écoles et entretien</b>	<b>6,49 M€</b>	<b>1,63 M€</b>	<b>4,87 M€</b>
<i>dont école Florence Arthaud</i>	<i>1,15 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>1,15 M€</i>
<i>dont Aménagement ouverture classes</i>	<i>0,99 M€</i>	<i>0,04 M€</i>	<i>0,95 M€</i>
<b>Aménagements de quartier</b>	<b>2,14 M€</b>	<b>0,01 M€</b>	<b>2,13 M€</b>
<b>Matériel et équipement des services</b>	<b>5,60 M€</b>	<b>0,16 M€</b>	<b>5,44 M€</b>
<i>dont Véhicules</i>	<i>2,79 M€</i>	<i>0,03 M€</i>	<i>2,76 M€</i>
<b>Opérations d'aménagement</b>	<b>14,21 M€</b>	<b>0,72 M€</b>	<b>13,49 M€</b>
<i>dont rachat espace public Vigny Musset</i>	<i>8,39 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>8,39 M€</i>
<i>dont avances aux ZAC</i>	<i>4,89 M€</i>	<i>0,72 M€</i>	<i>4,17 M€</i>
<b>Locaux administratifs : maintenance, sécurité, conditions de travail</b>	<b>6,35 M€</b>	<b>0,04 M€</b>	<b>6,31 M€</b>
<i>dont travaux réhabilitation thermique portés par la SPL OSER</i>	<i>3,83 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>3,83 M€</i>
<b>Culture : locaux, patrimoines, outils</b>	<b>1,65 M€</b>	<b>0,14 M€</b>	<b>1,51 M€</b>
<b>Politique ville, PNRU</b>	<b>1,35 M€</b>	<b>0,47 M€</b>	<b>0,88 M€</b>
<b>Sport : maintenance des équipements, accessibilité des bâtiments sportifs...</b>	<b>4,34 M€</b>	<b>1,43 M€</b>	<b>2,92 M€</b>
<i>dont construction du centre sportif Jean-Philippe MOTTE</i>	<i>2,49 M€</i>	<i>1,35 M€</i>	<i>1,15 M€</i>
<i>dont réfection sol et chauffage Halle clémenceau</i>	<i>0,57 M€</i>	<i>0,08 M€</i>	<i>0,50 M€</i>
<b>Nature en ville</b>	<b>0,81 M€</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>0,81 M€</b>
<b>Autre</b>	<b>7,13 M€</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>7,13 M€</b>
<i>dont Opération Campus</i>	<i>5,00 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>5,00 M€</i>
<i>dont Pôle échange gare</i>	<i>0,63 M€</i>	<i>0,00 M€</i>	<i>0,63 M€</i>
<b>Aide aux bailleurs et copropriétés</b>	<b>1,97 M€</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>1,97 M€</b>
<b>Patrimoine</b>	<b>0,12 M€</b>	<b>0,56 M€</b>	<b>-0,44 M€</b>
<b>Stationnement : aménagement, équipement</b>	<b>0,20 M€</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>0,20 M€</b>
<b>Economie - tourisme</b>	<b>0,35 M€</b>	<b>0,12 M€</b>	<b>0,22 M€</b>
<b>Locaux associatifs</b>	<b>0,56 M€</b>	<b>0,00 M€</b>	<b>0,56 M€</b>
<i>dont aménagement du RDC du pôle de solidarité internationale</i>	<i>0,51 M€</i>		
<b>Total général (hors TIR)</b>	<b>53,28 M€</b>	<b>5,28 M€</b>	<b>47,99 M€</b>

Les projets d'investissement réalisés en 2018 s'inscrivent dans le respect des priorités du mandat, à savoir : l'éducation, l'aménagement de l'espace public et les services de proximité (sport, culture), les projets de renouvellement urbain (ZAC, ANRU...), la poursuite du programme d'amélioration et d'entretien du patrimoine communal et la lutte contre les pollutions.

En matière d'éducation, l'année 2018 a été marquée par la poursuite du Plan écoles (6,49 M€), avec notamment :

- la livraison de l'école Simone Lagrange en février,
- les travaux de réhabilitation de l'école Florence Arthaud (1,15 M€)
- l'aménagement et l'ouverture de classes provisoires (0,99 M€) permettant de poursuivre le dédoublement des CP et des CE1 en REP et REP+
- la poursuite des études de l'extension de l'école Diderot pour un démarrage des travaux à l'été 2019
- le démarrage des études pour la réhabilitation thermique de l'école Vallier

En dehors du plan Ecoles, notons que 3,83 M€ ont été investis pour la première phase de travaux de réhabilitation thermique dans les écoles Chatin, Ampère et Painlevé. La fin de ces travaux portés par la SPL OSER est prévue pour l'été 2019.

En matière d'aménagement des espaces publics, la Ville a investi plus de 16 M€ :

- 14,21 M€ ont été investis dans des opérations d'aménagement dans les ZAC dont 8,39 M€ pour le rachat d'espaces publics dans la ZAC Vigny-Musset et 4,89 M€ pour les avances versées principalement dans les ZAC Presqu'île, Bouchayer-Viallet et Flaubert
- 2 M€ ont été investis dans les aménagements de proximité : corbeilles, mobilier urbain, affichage, jeux d'enfants...
- 0,31 M€ ont été consacrés à la végétalisation des rues, la plantation d'arbres ainsi qu'à la création de jardins familiaux

La Ville a investi 6,5 M€ en 2018 pour la réhabilitation des équipements culturels, sportifs et associatifs et notamment :

- Les travaux de construction du centre sportif Jean-Philippe Motte (2,49 M€)
- La réfection du sol et du chauffage de la Halle Clémenceau (0,57 M€)
- La livraison du terrain de basket et du skate parc du square Silvestri
- Le démarrage des travaux de reconstruction du théâtre Prémol (0,17 M€)
- La fin des travaux de la bibliothèque Alliance et la réouverture de l'équipement
- L'aménagement du RDC du pôle de solidarité internationale (0,51 M€)

La Ville a également continué à investir en 2018 pour l'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers avec notamment :

- L'entretien des bâtiments administratifs pour garantir l'accessibilité et la sécurité (2,5 M€) avec notamment les travaux de mise aux normes de sécurité incendie du Patio ayant permis de lever l'avis défavorable, les travaux de la Halle Nord du site Balzac, la mise en place d'un groupe de froid pour la protection des collections au Muséum et la réfection du chauffage et de la climatisation des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> étage de la maison du tourisme
- La poursuite du renouvellement du matériel informatique dans un contexte de développement de la dématérialisation (1,5 M€)

Soucieuse de lutter contre les pollutions, la Ville a amorcé en 2018 le renouvellement de sa flotte de véhicules permettant la sortie du diesel en 2025 par des choix de carburation adaptés et ainsi se conformer à la réglementation (ZFE) tout en assurant le renouvellement des engins d'exploitation.

## Participations

Les participations sont des dépenses comptabilisées au chapitre 26, « participations et créances rattachées ». Les 1.24 M€ réalisés en 2018 correspondent à :

- Une prise de participation au capital de SPL OSER (0.30 M€), en charge de la rénovation thermique de trois groupes scolaires (Ampère, Painlevé et Elisée Chatin).
- La participation de la ville à l'augmentation de capital de SAEML GEG (bulletin de souscription AGM), SEM qui exploite les réseaux d'électricité et de gaz sur la commune de Grenoble pour un montant de 0.94 M€ du fait de l'apport en nature des communes de Presle, Vinay, Saint Marcellin, Villard-Bonnot, Allemont et Séchilienne

## Opérations pour compte de tiers

Les dépenses d'opérations pour compte de tiers constituent la contrepartie des opérations passées en recettes de la section d'investissement. Elles sont de 0,23 M€ en 2018 pour des travaux effectués pour le compte de la Métropole à la Maison du Tourisme.

## Autres dépenses d'investissement

Cette rubrique de 24.66 M€ comporte :

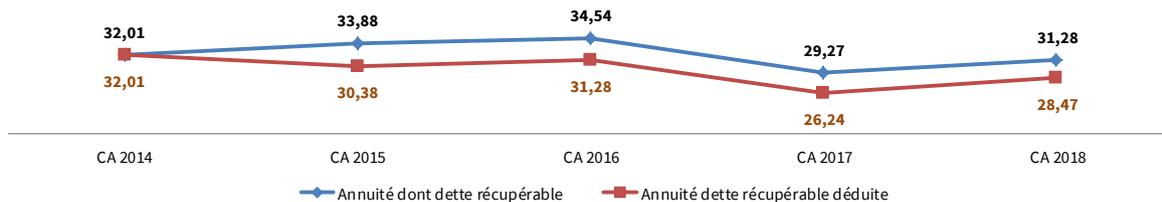
- Les subventions d'investissement versées (chapitre 13) pour 0.03 M€
- Les dépôts et cautionnements reçus (0.002 M€)
- Et surtout les immobilisations financières pour un montant de 24.63 M€, dont 24.31 M€ correspondent à la vente des actions de GEG à la Métropole.

## Autorisations de programme et crédits de paiement (APCP)

Intitulé de l'AP	Année de création de l'AP	AP votées (dont 2019)	Part dans le stock d'AP	Crédits de paiement réalisés < 01/01/2018	Crédits de paiement réalisés 2018	Crédits de paiement réalisés au 31/12/2018	Crédits de paiement votés 2019	Total CP restant à réaliser au-delà de 2019
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville Solidaire et Citoyenne</b>		<b>25 098 680 €</b>	<b>18,6%</b>	<b>22 943 826 €</b>	<b>1 079 280 €</b>	<b>24 023 105 €</b>	<b>180 000 €</b>	<b>895 574 €</b>
Jouhaux	2007	4 100 744 €	3,0%	3 253 802 €	- €	3 253 802 €	- €	846 942 €
Mistral	2007	9 785 296 €	7,3%	9 738 381 €	- €	9 738 381 €	- €	46 915 €
Teisseire	2007	11 212 640 €	8,3%	9 951 643 €	1 079 280 €	11 030 923 €	180 000 €	1 717 €
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville émancipatrice</b>		<b>97 881 521 €</b>	<b>72,6%</b>	<b>40 466 567 €</b>	<b>9 998 757 €</b>	<b>50 465 324 €</b>	<b>13 524 859 €</b>	<b>33 891 338 €</b>
Plan Ecoles	2016	65 118 430 €	48,3%	17 794 005 €	6 490 961 €	24 284 966 €	9 752 392 €	31 081 072 €
Travaux bâtiments culturels	2017	5 876 000 €	4,4%	485 827 €	940 473 €	1 426 300 €	2 748 200 €	1 701 500 €
Centre sportif JP Motte	2017	5 068 949 €	3,8%	451 593 €	2 494 558 €	2 946 151 €	1 024 267 €	1 098 531 €
Salle de musiques amplifiée - Budget annexe Locaux culturels	2006	10 160 897 €	7,5%	10 089 897 €	70 533 €	10 160 430 €	- €	467 €
Construction des Tennis de la Plaine des Sports	2005	11 657 245 €	8,6%	11 645 245 €	2 232 €	11 647 477 €	- €	9 768 €
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME - Département Ville Durable</b>		<b>11 843 569 €</b>	<b>8,8%</b>	<b>5 078 346 €</b>	<b>4 124 266 €</b>	<b>9 202 612 €</b>	<b>2 621 208 €</b>	<b>19 749 €</b>
ZAC Teisseire / JO - BP	2004	4 795 345 €	3,6%	4 778 346 €	181 €	4 778 527 €	- €	16 818 €
SPL OSER	2017	7 048 224 €	5,2%	300 000 €	4 124 085 €	4 424 085 €	2 621 208 €	2 931 €
<b>TOTAL</b>		<b>134 823 770 €</b>	<b>100%</b>	<b>68 488 738 €</b>	<b>15 202 303 €</b>	<b>83 691 042 €</b>	<b>16 326 067 €</b>	<b>34 806 661 €</b>

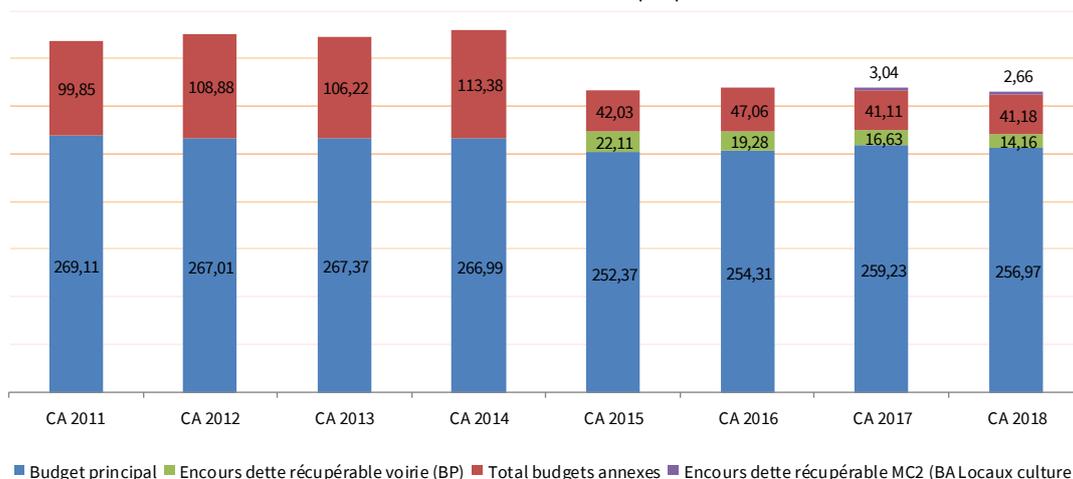
## Remboursement de la dette

Évolution de l'annuité (M€)



L'annuité de la dette correspond à la somme du remboursement en capital des emprunts (investissement) et des frais financiers nets (fonctionnement). L'augmentation de l'annuité de la dette s'explique par le remboursement de capital anticipé de 2,67 M€ effectué en 2018.

Encours de la dette (M€)



L'encours consolidé de l'ensemble des budgets varie à la baisse de 5,04 M€ (-1.57%), passant de 320,01 M€ au CA 2017 à 314,97 M€ au CA 2018. Il résulte de :

- une diminution de l'encours du budget principal de 4,73 M€ (-1,71%), passant de 275,86 M€ au 31/12/2017 à 271,13 M€ au 31/12/2018.
- une baisse de l'encours des budgets annexes de 0,32 M€ (soit -0,72%), celui-ci passant de 44,15 M€ en 2017 à 43,87 M€ en 2018.

### Annuité de la dette

		En euros	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Remboursement en capital	Capital remboursé (comptes 1641, 16818 et 16441)		26 740 139	21 742 934	23 749 797
	Remboursement par la Métropole du capital de la dette récupérable pour la voirie		-2 826 524	-2 649 578	-2 469 093
	Anticipation du remboursement du capital de l'emprunt obligataire		980 000	980 000	980 000
Frais financiers	Intérêts		7 535 803	7 151 692	7 105 383
	Produits financiers		-711 767	-601 019	-558 760
	Remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable pour la voirie		-442 146	-385 616	-332 624
	<b>TOTAL avant déduction dette récupérable</b>		<b>34 544 175</b>	<b>29 273 606</b>	<b>31 276 419</b>
<b>TOTAL</b>			<b>31 275 505</b>	<b>26 238 412</b>	<b>28 474 702</b>

En 2018, la Ville a remboursé 24,73 M€ de capital hors dette récupérable dont 2,67 M€ par anticipation.

Le mécanisme de dette récupérable est applicable par délibération du Conseil Municipal prise en date du 21 décembre 2015. Cette délibération prévoit, pour une durée de 15 ans à compter de 2015, un remboursement annuel par la Métropole du capital d'un emprunt initial de 25,11 M€ au taux de 2%.

Dès lors, pendant cette période, la ville de Grenoble se verra rembourser une annuité de dette liée à des emprunts qui auraient dû être transférés à la Métropole car liés au financement de la compétence voirie. Cela se traduit par une recette de fonctionnement au chapitre 76 pour les intérêts refacturés et une recette d'investissement au chapitre 27 pour l'amortissement du capital refacturé.

# 4. Résultat de clôture



<i>En millions d'euros</i>	CA 2018		
	Réalisé	Reports	Total
Affectation en réserves	18,98		18,98
Épargne nette non retraitée	5,36		5,36
Produits de cession	35,11		35,11
Emprunts nouveaux	20,00	7,00	27,00
Recettes d'investissement	17,23	0,79	18,02
Travaux pour compte de tiers	0,15	0,03	0,18
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00
Excédent antérieur	3,33		3,33
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>100,17</b>	<b>7,82</b>	<b>107,99</b>
Déficit antérieur	15,91		15,91
Dépenses d'investissement hors remboursement capital (dont TIR)	79,20	10,93	90,13
Travaux pour compte de tiers	0,23	0,04	0,28
Dépôts et cautionnements retraités	0,00		0,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>95,34</b>	<b>10,98</b>	<b>106,32</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>4,83</b>	<b>-3,16</b>	<b>1,67</b>

L'épargne nette présentée ci-dessus n'est pas retraitée. En effet, ce tableau intègre les excédents antérieurs et a donc pour vocation d'identifier les principales évolutions permettant de calculer le résultat de clôture de l'exercice. Une fois financé l'ensemble des dépenses, engagements (restes à réaliser 2018 se reportant sur l'exercice 2019), et déficits antérieurs, le résultat de clôture 2018 est excédentaire de 1,67 M€.

# 5. ANNEXES



## ANNEXE 1 : ratios réglementaires

	Informations financières - ratios hors retraitements autres que DGCL	CA 2016	CA 2017	CA 2018	moyenne de la strate 2017
1	Dépenses réelles de fonctionnement (sauf TIR) / population	1 439	1 366	1 419	1 354
2	Produit des impositions directes / population	832	833	847	672
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 599	1 530	1 803	1 500
4	Dépenses d'équipement brut / population	194	188	237	258
4 <sup>bis</sup>	Dépenses réelles d'investissement (hors dette) / population	253	275	485	
5	Encours de la dette / population	1 681	1 686	1 660	1 510
5 <sup>bis</sup>	Encours de la dette hors dette récupérable / population	1 562	1 584	1 573	
6	Dotation Globale de fonctionnement / population	189	175	175	181
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	54,7%	56,8%	57,3%	54,7%
8	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	100,7%	98,3%	87,1%	97,4%
8 <sup>bis</sup>	Dépenses réelles de fonct (sauf TIR et charges transférées en section d'investissement) + amortissement du capital de la dette hors capital de la dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	99,6%	97,3%	86,3%	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,1%	12,3%	13,2%	17,2%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	105,1%	110,2%	92,1%	
10 <sup>bis</sup>	Encours de la dette hors dette récupérable / recettes réelles de fonctionnement	97,7%	103,5%	87,3%	

- Tous ratios** : la population utilisée est la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte du dernier recensement connu à la date de production des documents budgétaires (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).  
 C'est la population INSEE donnée par la fiche DGF de l'année N pour le vote du CA (N-1 au moment du vote du BP, la population prise en compte étant la dernière population connue au moment du vote). Pour mémoire, l'INSEE publie les chiffres de la population en fin d'exercice ; les chiffres de la population légale au 1er janvier N sont les chiffres du recensement de la population N-3
- Ratio 4** : les dépenses d'équipement brut comprennent les chapitres 20 (sauf 204), 21, 23, 45 auxquels sont ajoutés les travaux d'investissement en régie (DGCL, instruction budgétaire et comptable M14 tome 2).
- Ratios 5 et 10** : l'encours de la dette métropolitaine récupérable n'a pas été déduit de l'encours de la dette servant au calcul du ratio. Les ratios seraient rapportés à 1 573 €/habitant contre 1 660 €/ habitant pour le ratio 5 avec prise en compte de la dette récupérable sur l'encours (14,16 M€) et à 87,3 % contre 92,1 % pour le ratio 10.
- Ratio 8** : rapporté à 86,3 %, contre 87,1%, avec prise en compte du remboursement du capital de la dette transférable (2,47 M€).

## Données de référence

	CA 2018
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	231 991 789
Produit des impositions directes (article 73111 et 7318)	138 304 796
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	294 467 880
Dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45, TIR, OP d'équipement)	38 762 258
Encours de dette	271 135 054
Encours de la dette hors dette récupérable	256 972 935
DGF (dotation forfaitaire + DSU)	28 553 027
Dépenses de personnel (chapitre 012)	132 861 605
Amortissement du capital de la dette	24 729 797
Amortissement du capital de la dette hors dette récupérable	22 260 704
Travaux d'Investissement en Régie (TIR)	254 988
Population (INSEE)	163 357

## ANNEXE 2 : compte de gestion

### Bilan passif

PASSIF (M€)	2016	2017	2018
Dotations	198,87	198,50	198,53
Fonds globalisés	201,33	206,00	209,68
Réserves	539,97	550,36	569,34
Différences sur réalisations d'immobilisations	14,13	7,50	-52,24
Report à nouveau	0,03	4,56	3,33
Résultat de l'exercice	17,33	17,75	20,60
Subventions transférables	8,19	1,42	0,75
Subventions non transférables	236,41	240,94	248,94
Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant			
Autres fonds propres			
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>1 216,27</b>	<b>1 227,04</b>	<b>1 198,93</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>5,01</b>	<b>4,25</b>	<b>1,74</b>
<b>Dettes financières à long terme*</b>	<b>279,52</b>	<b>282,34</b>	<b>278,52</b>
Fournisseurs	4,25	7,02	7,82
Autres dettes à court terme	6,49	4,12	15,79
<b>Total dettes à court terme</b>	<b>10,74</b>	<b>11,14</b>	<b>23,62</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>290,26</b>	<b>293,48</b>	<b>302,14</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>2,13</b>	<b>2,85</b>	<b>1,21</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 513,66</b>	<b>1 527,62</b>	<b>1 504,03</b>

\*Chaque année, une différence entre le Compte de Gestion (CG) et le Compte Administratif (CA) apparaît sur les "dettes financières à long terme" et "l'encours de la dette", due à des modes de calcul différents :

le CG comptabilise les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) et pas le CA, le CA tient compte des réaménagements de dette et pas le CG.

## Bilan actif

ACTIF NET <sup>1</sup> (M€)	2016	2017	2018
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>43,10</b>	<b>42,74</b>	<b>44,96</b>
Terrains	215,99	208,13	240,99
Constructions	470,45	477,13	520,75
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	283,64	36,52	37,05
Immobilisations corporelles en cours	155,99	167,40	106,51
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	216,50	466,75	398,04
Autres immobilisations corporelles	42,77	44,33	45,97
<b>Total immobilisations corporelles (nettes)</b>	<b>1 385,33</b>	<b>1 400,26</b>	<b>1 349,32</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>55,88</b>	<b>58,16</b>	<b>75,52</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>1 484,31</b>	<b>1 501,17</b>	<b>1 469,80</b>
Stocks			
Créances	17,61	10,71	15,87
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	10,99	15,27	18,15
Autres actifs circulant			
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>28,60</b>	<b>25,98</b>	<b>34,02</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>0,74</b>	<b>0,46</b>	<b>0,21</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 513,66</b>	<b>1 527,62</b>	<b>1 504,03</b>

<sup>1</sup> Déduction faite des amortissements et provisions

## Compte de résultat

POSTES (M€)	2016	2017	2018
Impôts et taxes perçus	179,77	176,16	184,71
Dotations et subventions reçues	43,37	44,09	43,20
Produit des services	24,93	19,98	20,77
Autres produits	2,10	2,26	2,33
Transferts de charges			
<b>Produits courants non financiers</b>	<b>250,17</b>	<b>242,49</b>	<b>251,02</b>
Traitements, salaires, charges sociales	123,43	123,78	124,38
Achats et charges externes	41,13	40,71	49,40
Participations et interventions	46,99	38,02	34,94
Dotations aux amortissements et provisions	14,52	14,06	13,93
Autres charges	5,54	5,41	5,19
<b>Charges courantes non financières</b>	<b>231,61</b>	<b>221,98</b>	<b>227,85</b>
<b>RÉSULTAT COURANT NON FINANCIER</b>	<b>18,57</b>	<b>20,51</b>	<b>23,16</b>
Produits courants financiers	2,59	2,24	5,34
Charges courantes financières	8,95	7,37	7,32
<b>RÉSULTAT COURANT FINANCIER</b>	<b>-6,37</b>	<b>-5,13</b>	<b>-1,99</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>12,20</b>	<b>15,38</b>	<b>21,18</b>
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>15,11</b>	<b>10,87</b>	<b>43,76</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>9,98</b>	<b>8,49</b>	<b>44,33</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>5,14</b>	<b>2,38</b>	<b>-0,58</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>17,33</b>	<b>17,75</b>	<b>20,60</b>

## ANNEXE 3 : budgets annexes et régie

En millions d'euros	Activités économiques	Locaux culturels	Self Clemenceau	Tesseire Jeux Olympiques	Mistral Eaux Claires	Cuisine Centrale	Total budgets annexes	Régie Lumière
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
Recettes de gestion courantes	2,11	0,00	0,53	0,00	0,48	6,22	9,34	0,12
Dépenses de gestion courantes	2,20	0,07	0,96	0,00	0,01	6,08	9,32	2,16
<b>Epargne de gestion courante (1)</b>	-0,09	-0,07	-0,43	0,00	0,47	0,13	0,02	-2,04
Produits financiers hors dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits exceptionnels	1,90	0,80	0,41	0,00	0,05	0,53	3,69	2,29
<i>dont produits des cessions</i>	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00
Charges exceptionnelles	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01	0,06	0,00
<b>Résultat exceptionnel (2)</b>	1,85	0,80	0,41	0,00	0,05	0,52	3,63	2,29
Frais financiers	0,52	0,25	0,00	0,00	0,00	0,09	0,86	0,08
<i>dont frais financiers dette récupérable</i>	0,00	-0,06	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,06	0,00
Remboursement Emprunts	1,95	1,01	0,00	0,02	0,01	0,28	3,27	0,18
<i>dont remboursement capital dette récupérable</i>	0,00	-0,38	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,38	0,00
Annuité de la dette après neutralisation dette récupérable (3)	2,47	0,82	0,00	0,02	0,01	0,37	3,69	0,25
<b>Epargne Nette = 1+2-3</b>	-0,70	-0,09	-0,02	-0,02	0,51	0,29	-0,04	0,00
<b>Epargne de gestion</b>	1,77	0,74	-0,02	0,00	0,51	0,66	3,65	0,25
<b>Epargne brute</b>	1,25	0,48	-0,02	0,00	0,51	0,57	2,79	0,17
<b>INVESTISSEMENT</b>								
Recettes réelles d'investissement	1,37	0,38	0,00	0,00	0,00	0,11	1,85	3,34
Dont emprunts	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,05	2,96
Dont autres recettes (hors excédent reporté)	1,32	0,38	0,00	0,00	0,00	0,11	1,80	0,39
Dépenses réelles d'investissement (hors dette)	0,65	0,07	0,01	0,00	0,00	0,11	0,84	3,94
Dont dépenses d'équipement	0,65	0,07	0,01	0,00	0,00	0,11	0,84	3,94

### Budget Annexe Self Clemenceau

Ce budget annexe retrace les activités de restauration du self Clemenceau à destination des agents de la Ville et d'agents d'autres établissements (comme la MSA, la Métro...).

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation entre 2017 et 2018 (+1,8%).

Les recettes propres (convives et participations employeurs) sont quant à elles diminution de près de 14K€ (-2.6%).

A noter qu'aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2018 sur ce budget annexe.

### Budget Annexe Cuisine Centrale

Ce budget annexe retrace depuis 2009 les dépenses et recettes d'exploitation de la cuisine centrale.

Ses activités regroupent principalement la restauration scolaire, mais également la confection et la livraison de repas aux centres de loisirs, crèches et personnes âgées, dans le cadre d'une convention avec le CCAS.

Depuis 2012 la prise en charge des repas se fait à leur coût réel. Les recettes des restaurants scolaires sont désormais perçues au budget principal et font l'objet d'un reversement au budget annexe.

Les dépenses de fonctionnement augmentent légèrement entre 2017 et 2018, passant de 6.40 M€ à 6,47 M€.

Un emprunt de 0,09 M€ a été réalisé en 2018 afin de financer notamment des achats de gros matériels de cuisine et d'outillage : lave-batterie, chariots, table élévatrice...

## Budget Annexe Activités Économiques

Le budget annexe activités économiques a été créé en 1999. Il regroupe l'ensemble des opérations réalisées par la Ville dans le cadre de la location de son patrimoine économique à des tiers pour des loyers assujettis à la TVA (Alpexpo, Peupliers,...). A partir de 2015, il a été décidé d'intégrer toutes les dépenses liées au Palais des Sports sur le budget annexe, au lieu du budget principal auparavant.

Depuis le 1er janvier 2015, de nombreux bâtiments affectés à ce budget annexe ont été transférés à la Métropole, comme le Marché d'Intérêt National, Cémoi etc.

Le budget retrace principalement en dépenses les charges de fonctionnement des locaux (1,9 M€ en 2018 : taxe foncière, charges d'entretien, fluides...), et en recettes les loyers et les redevances perçues auprès des usagers (2,11 M€ en 2018). Ces dépenses et recettes 2018 sont sensiblement supérieures à 2017 car la Ville a dû procéder au rattrapage du paiement de la taxe foncière du bâtiment Claudel pour les années 2016 et 2017, et appeler le remboursement de ces montants par le Crédit agricole tel que prévu dans le bail (794 K€ en dépense et recette).

Ce budget annexe a enregistré 0,6M€ de dépenses d'équipement en 2018.

Le remboursement des intérêts des emprunts a représenté 0,52 M€ en 2018, en baisse par rapport à 2017 (0,58 M€). Le remboursement du capital de la dette s'est quant à lui élevé à 1,9 M€ en 2018, c'est-à-dire un niveau équivalent à 2017.

## Budget Annexe Locaux Culturels

Suite au transfert de la Maison de la Culture à la Métropole intervenu au 1er janvier 2017, le Budget annexe locaux culturels retrace les opérations budgétaires liées à la salle de musiques amplifiées (La Belle Electrique). Il s'agit des dépenses liées aux travaux de gros entretien ainsi que des dépenses qui concernent la réparation et le renouvellement des biens immobiliers.

Les dépenses de travaux et d'entretien du bâtiment se sont élevées à 95K€ en 2018.

## Budget Annexe Mistral – Eaux Claires

Créé en 2005 dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la ZAC Mistral-Eaux Claires, ce budget porte principalement sur l'amélioration du cadre de vie dans le respect des principes énoncés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

La dernière cession foncière prévue sur ce budget (ilot Bachelard) a été signée et encaissée fin 2018 pour un montant de 478 K€ HT. Les dépenses de travaux de réseaux en lien avec cette parcelle sont quant à eux repoussés et n'ont pas eu lieu en 2018. D'où le résultat excédentaire de fonctionnement de 512 K€ sur ce budget.

## Budget Annexe Teisseire – Jeux Olympiques

Le budget Teisseire-Jeux Olympiques a été clôturé à la fin de l'année 2018 car les opérations qui s'y déroulent sont terminées.

Il n'a enregistré que très peu de mouvements en 2018 à part le remboursement de l'emprunt et les différentes écritures comptables d'ordre liées à la clôture du budget. Le résultat de clôture de ce budget sera repris par le budget principal lors de la décision modificative numéro 1 de 2019.

## Régie Lumière

Créée en septembre 2015, la Régie Lumière est une régie avec autonomie financière ayant pour objet d'assurer la gestion du service public administratif d'éclairage public de la ville de Grenoble. Ses mouvements financiers sont retracés dans un budget annexe.

Les principales dépenses de fonctionnement correspondent à la consommation d'électricité pour l'éclairage public (1,26 M€), à la maintenance du réseau d'éclairage public (0,64 M€) et à la pose et dépose des illuminations de Noël (0,13 M€).

Le budget principal est venu abonder la section de fonctionnement par le biais d'une subvention exceptionnelle de 2,26 M€.

Les principales dépenses d'investissement sont réalisées par l'exploitant (3,8 M€) et sont destinées à permettre la réalisation d'économies d'énergie. Les autres dépenses d'investissement concernent les illuminations de site (0,11 M€) et le remboursement du capital de la dette (0,17 M€).

Les recettes d'investissement proviennent principalement de l'emprunt (2,9 M€) et du FCTVA pour 0,19 M€.

## Résultat de clôture des budgets annexes

Résultat de clôture des BA (hors régie lumière)	CA 2018		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Affectation en réserves	0,06		0,06
Épargne nette non retraitée	-0,14		-0,14
Produits de cession			
Emprunts nouveaux	0,05		0,05
Autres recettes réelles d'investissement	1,35	0,04	1,39
Travaux pour compte de tiers			
Dépôts et cautionnement			
Excédent antérieur	1,48		1,48
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2,92</b>	<b>0,04</b>	<b>2,96</b>
Déficit antérieur	0,66		0,66
Dépenses réelles d'investissement (hors 45 et hors remboursement emprunt en capital)	0,84	0,11	0,95
Travaux pour compte de tiers			
Dépôts et cautionnement			
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1,50</b>	<b>0,11</b>	<b>1,61</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>1,42</b>	<b>-0,07</b>	<b>1,35</b>

## Résultat de clôture consolidé

Résultat de clôture consolidé (BA + BP) (hors régie lumière)	CA 2018		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Affectation en réserves	19,05		19,05
Épargne nette non retraitée	5,22		5,22
Produits de cession	35,21		35,21
Emprunts nouveaux	20,05	7,00	27,05
Autres recettes réelles d'investissement	18,58	0,83	19,41
Travaux pour compte de tiers	0,15	0,03	0,18
Dépôts et cautionnement	0,01	0,00	0,01
Excédent antérieur	4,82		4,82
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>103,09</b>	<b>7,86</b>	<b>110,94</b>
Déficit antérieur	16,56		16,56
Dépenses réelles d'investissement (hors 45)	80,04	11,04	91,08
Travaux pour compte de tiers	0,23	0,04	0,28
Dépôts et cautionnement	0,01		0,01
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>96,84</b>	<b>11,08</b>	<b>107,92</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>6,24</b>	<b>-3,22</b>	<b>3,02</b>

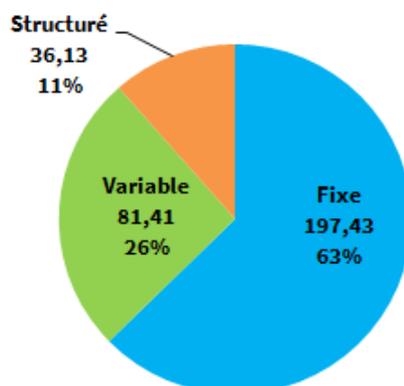
## Résultat de clôture régie lumière

Résultat de clôture régie lumière	CA 2018		
	Réalisé	Reports	Total
<i>En millions d'euros</i>			
Affectation en réserves	0,14		0,14
Épargne nette non retraitée	0,00		0,00
Produits de cession	0,00		0,00
Emprunts nouveaux	2,96		2,96
Autres recettes réelles d'investissement	0,25	0,97	1,22
Travaux pour compte de tiers	0,00		0,00
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
Excédent antérieur	0,70		0,70
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4,04</b>	<b>0,97</b>	<b>5,01</b>
Déficit antérieur	0,00		0,00
Dépenses réelles d'investissement (hors 45 et hors remboursement emprunt en capital)	3,94	0,78	4,72
Travaux pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnement	0,00		0,00
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>3,94</b>	<b>0,78</b>	<b>4,72</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>0,10</b>	<b>0,18</b>	<b>0,29</b>

## ANNEXE 4 : Éléments relatifs à la dette

### Structure de la dette après swaps (M€)

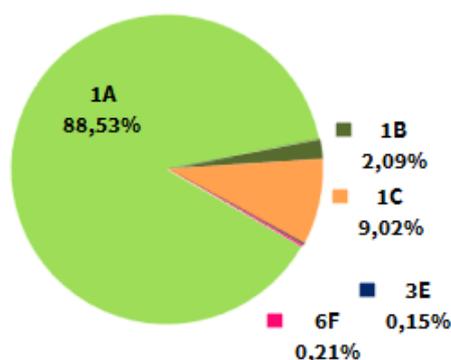
Structure de la dette après swaps (M€)



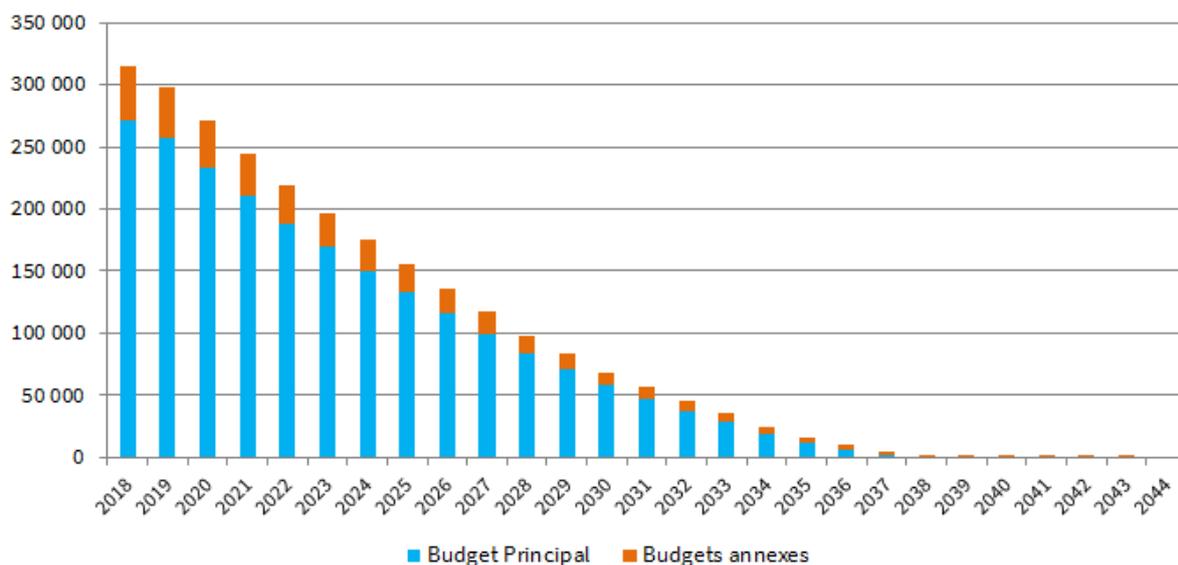
### Classification des risques des emprunts

	Indices sous-jacents	Structures
1	Indices zone euro	A Échange de taux fixes contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou entre ces indices	B Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Écart d'indice zone euro	C Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone euro. Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	D Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone euro	E Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F Autres type de structure

### Classification des risques des emprunts au 31/12/2018



## Profil d'extinction de la dette



## Capacité de désendettement

Années	Épargne de gestion	Frais financiers nets	Épargne brute	Encours de dette**	Capacité de désendettement
<b>2011</b>	44,34	8,71	35,62	269,11	<b>7,55</b>
<b>2012</b>	42,57	8,33	34,24	267,01	<b>7,80</b>
<b>2013*</b>	37,72	7,86	29,86	267,37	<b>8,95</b>
<b>2014*</b>	31,54	6,35	25,19	266,99	<b>10,60</b>
<b>2015*</b>	27,61	6,30	21,30	252,37	<b>11,85</b>
<b>2016*</b>	30,21	6,38	23,83	254,31	<b>10,67</b>
<b>CA 2017*</b> budget principal	31,39	6,17	25,22	259,23	<b>10,28</b>
<b>CA 2018*</b> budget principal	<b>33,73</b>	<b>6,21</b>	<b>27,51</b>	<b>256,97</b>	<b>9,34</b>

\*Ces montants prennent en compte la mise en réserve annuelle du remboursement en capital de l'emprunt obligataire.

\*\*L'encours de dette est neutralisé de l'encours de dette récupérable lié à la compétence voirie refacturé à la Métropole.

Ce ratio correspond au nombre d'années théorique que la collectivité mettrait à rembourser le capital de sa dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute. Il se calcule en rapportant le montant de l'épargne brute de l'année à l'encours de dette de la collectivité.

Au CA 2018, ce ratio diminue du fait de l'augmentation de l'épargne brute et de la réduction de l'encours de dette, passant ainsi de 10,28 années au CA 2017 à 9,34 années au CA 2018.

## Répartition par prêteurs

Prêteurs	Encours au 31.12.2018	% au 31.12.2018	Rappel au 31.12.2017
SFIL (ex Dexia Municipal Agency)*	77,55 M€	24,62%	77,11 M€
Groupe Caisse d'Epargne	51,87 M€	16,47%	49,82 M€
Groupe Crédit Agricole	45,47 M€	14,44%	50,24 M€
Caisse des Dépôts et Consignations	43,70 M€	13,87%	43,23 M€
Deutsche Pfandbriefbank AG	30,32 M€	9,63%	32,77 M€
AGENCE FRANCE LOCALE	28,31 M€	8,99%	22,79 M€
Banque Postale*	9,22 M€	2,93%	8,00 M€
Société Générale	7,65 M€	2,43%	8,47 M€
FMS Wertmanagement (ex Depfa)	7,55 M€	2,40%	8,56 M€
Rivage Investment (ex Royal Bank of Scotland)	6,10 M€	1,94%	6,57 M€
NATIXIS (emprunt obligataire)**	3,92 M€	1,24%	4,90 M€
Groupe Crédit Mutuel	1,82 M€	0,58%	1,45 M€
BNP Paribas	0,74 M€	0,24%	1,22 M€
Crédit Coopératif	0,71 M€	0,22%	1,40 M€
Organismes de droit public	0,04 M€	0,01%	0,06 M€
BEI via Dexia CLF	0,00 M€	0,00%	3,40 M€
<b>Total Général tous budgets</b>	<b>314,97 M€</b>	<b>100,00%</b>	<b>320,01 M€</b>

\*La Banque Postale a cédé ses contrats de prêt à la SFIL dont elle est actionnaire.

\*\*L'encours au 31/12/2018 de l'emprunt obligataire tient compte de l'anticipation du remboursement de son capital remboursable in fine.

\*\*\*Au moment de la réalisation du présent rapport, tous les emprunts 2018 n'ont pas encore été encaissés. Il s'agit ici d'une estimation.

## ANNEXE 5 : Détails « autres »

### Détail « autres » recettes de gestion courantes

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Détail autres recettes de gestion courantes</b>	<b>10,43</b>	<b>13,17</b>	<b>12,15</b>
Atténuations de charges	0,48	0,43	0,38
Autres taxes	3,69	3,78	3,66
Participations	6,27	8,96	8,11

### Détail « autres » produits des services, du domaine et ventes diverses

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses* (K€)</b>	<b>7,25</b>	<b>1,14</b>	<b>1,06</b>
Remboursement des frais par les budgets annexes et les régies municipales	0,12	0,13	0,04
Mise à disposition de personnel aux autres organismes	0,29	0,28	0,39
Remboursement des frais par les C.C.A.S.	5,98	0,30	0,25
Concessions cimetières (produit net)	0,32	0,23	0,28
Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,06	0,02	0,02
Produits d'activités annexes (abonnements)	0,47	0,02	0,03
Commissions	0,00	0,14	0,00
Ventes de récoltes	0,01	0,00	0,00
Travaux	0,01	0,00	0,01
Vente de marchandises	0,00	0,02	0,01
Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,02

## Détail « autres » charges à caractère général

	CA 2016	CA 2017	CA 2018
<b>Autres charges à caractère général</b>	<b>13,80</b>	<b>15,17</b>	<b>17,26</b>
Remboursements de frais aux budgets annexes et aux régies municipales	4,47	4,48	4,59
Frais de gardiennage	1,81	2,04	1,94
Divers	0,90	1,25	1,62
Taxes foncières	0,91	1,21	1,01
Charges locatives de copropriété	1,08	1,11	1,03
Transports de biens et transports collectifs	0,67	0,84	0,70
Frais de nettoyage des locaux	0,57	0,70	0,70
Achat de prestation de services	0,82	0,70	0,72
Remboursements de frais au CCAS	0,24	0,51	0,47
Autres frais divers	0,55	0,48	0,72
Versement à des organismes de formation	0,34	0,38	0,43
Honoraires	0,36	0,35	0,43
Etudes et recherches	0,41	0,34	0,36
Autres impôts, taxes et versements assimilées (autres organismes)	0,09	0,13	0,09
Concours divers (cotisations...)	0,11	0,12	0,18
Redevances pour services rendus	0,00	0,11	0,40
Autres services extérieurs	0,05	0,09	0,05
Documentation générale et technique	0,15	0,07	0,07
Services bancaires et assimilés	0,03	0,06	0,05
Frais d'actes et de contentieux	0,09	0,05	0,10
Autres impôts locaux	-	0,04	0,04
Remboursements de frais à d'autres organismes	0,01	0,03	0,02
Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,02	0,02	0,02
Frais de colloques et de séminaires	0,02	0,02	0,07
Remboursement de frais à un GFP de rattachement	0,08	0,01	1,45
Taxes et impôts sur les véhicules	0,01	0,01	0,01
Impôts indirects	0,00	0,00	0,00
Matières premières et fournitures	-	-	-
Crédit-bail mobilier	-	-	-

## ANNEXE 6 : Acronymes

---

**AC** Attribution de Compensation  
**ANRU** Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  
**BP** Budget Primitif  
**BS** Budget Supplémentaire  
**CA** Compte Administratif  
**CAP** Commission Administrative Paritaire  
**CCAS** Centre communal d'action sociale  
**CCIAG** Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise  
**CLECT** Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées  
**CLSPD** Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance  
**DCRTP** Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle  
**DEJ** Direction Education Jeunesse – Ville de Grenoble  
**DGF** Dotation Globale de Fonctionnement  
**DM** Décision Modificative  
**DMTO** Droits de Mutation à titre onéreux  
**DNP** Dotation nationale de péréquation  
**DOB** Débat d'Orientation Budgétaire  
**DSC** Dotation de Solidarité Communautaire  
**DSU** Dotation de Solidarité urbaine  
**DUCSTP** Dotation Unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle  
**EPCC** Etablissement Public de Coopération Culturelle  
**ESAD** Ecole Supérieur d'Art et de Design  
**FCTVA** Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée  
**FNGIR** Fonds National Garantie Individuelle de Ressources  
**FPIC** Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal  
**GEG** Gaz et Electricité de Grenoble  
**K€** Milliers d'euros  
**M€** Millions d'euros  
**Mds** € Milliards d'euros  
**MIN** Marché d'Intérêt National  
**PNRU** Programme National de Renouvellement Urbain  
**QPV** Quartiers Politique de la Ville  
**REG** Régie Eau de Grenoble  
**REP** Régie de l'Eau Potable  
**RGPP** Révision Générale des Politiques Publiques  
**SCHS** Service Communal Hygiène et Santé – Ville de Grenoble  
**SEM** Société d'Economie Mixte  
**STB** Service Travaux Bâtiments – Ville de Grenoble  
**SYMBHI** Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère  
**TIR** Travaux d'Investissement en Régie  
**ZAC** Zone d'Aménagement Concerté